

Le profil des candidats francophones aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004

CRISP | *Courrier hebdomadaire du CRISP*

2005/15-16 - n° 1880-1881

pages 1 à 65

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2005-15-page-1.htm>

Pour citer cet article :

"Le profil des candidats francophones aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2005/15-16 n° 1880-1881, p. 1-65.

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire

n° 1880-1881 • 2005

Le profil des candidats francophones
aux élections régionales et européennes
du 13 juin 2004

Pascal Delwit
Benoit Hellings
Jean-Benoit Pilet
Émilie van Haute

Centre de recherche et d'information socio-politiques
CRISP

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION

SOCIO-POLITIQUES – CRISP

Président : Xavier Mabilie
Directeur général : Vincent de Coorebyter
Secrétaire général : Pierre Blaise
Rédacteur en chef : Étienne Arcq

Équipe de recherche :
Étienne Arcq, Pierre Blaise, Vincent de Coorebyter,
Caroline Sägesser, Anne Vincent, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Jacques Brassinne de La Buisnière (*vice-président*), Camille Deguelle, Franklin Dehousse (en congé), Francis Delpérée, Hugues Dumont, Jacques Emond, Jules Gérard-Libois (*président fondateur*), José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Maurice-Pierre Herremans (*président honoraire*), Laura Iker, Malou Julin, Xavier Mabilie (*président*), Roland Michel (*administrateur gérant*), Pierre Reman, Guy Spitaels, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants

COURRIER HEBDOMADAIRE

Le numéro simple : 6,90 € – Le numéro double : 12,40 €
Abonnement : 235,00 €
(TVA comprise)

Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles – Tél.: 02/211 01 80
Banque : 310-0270551-07 – CCP : 000-0065824-58
Site web : www.crisp.be

Le *Courrier hebdomadaire* bénéficie des remarques et suggestions de l'équipe de recherche du CRISP. Les projets de textes sont également soumis à la lecture de spécialistes extérieurs à l'équipe de recherche, et qui sont choisis en fonction des sujets traités.

Éditeur responsable : V. de Coorebyter, Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays

ISSN 0008 9664

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. CONTEXTE DE SÉLECTION DU PERSONNEL POLITIQUE	7
1.1. Les règles d'accès à la candidature	7
1.1.1. Les conditions d'éligibilité	7
1.1.2. Les actes de présentation de candidature	8
1.1.3. Les récentes modifications du code électoral ayant un impact sur les candidatures	10
1.2. Les règles intra-partisanes de sélection des candidats	11
2. LA COLLECTE DES DONNÉES	13
3. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANCOPHONES	14
3.1. Répartition des candidats et élus francophones selon le genre	14
3.2. Répartition des candidats et élus francophones par classe d'âge	21
3.3. Répartition des candidats et élus francophones selon la catégorie socio-professionnelle	30
3.4. Capital scolaire des candidats et élus francophones	39
3.5. L'origine géographique des candidats	46
3.6. Les mandataires locaux parmi les candidats et élus	57
CONCLUSION	64

INTRODUCTION ¹

Dans un précédent *Courrier hebdomadaire*, nous avons présenté le profil des candidats et des élus francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003 ². L'objectif premier de cette recherche était de mieux connaître le profil des candidats et des élus des partis francophones représentés au Parlement fédéral (PS, MR, CDH, Écolo et FN). Au-delà de cet intérêt descriptif, la collecte de ces données a permis de vérifier un constat récurrent des démocraties représentatives, à savoir le caractère élitaire de la classe politique. Bien que cet aspect soit moins marqué qu'au XIX^e siècle, les mandats représentatifs sont, dans leur grande majorité, monopolisés par des citoyens présentant un profil fort différent de celui de la majorité des Belges. L'étude menée a révélé qu'une large majorité des députés et sénateurs francophones exerçaient une profession au statut social et/ou financier plus élevé que la moyenne nationale et détenaient un capital scolaire supérieur à cette moyenne. De plus, les inactifs étaient presque totalement exclus du Parlement fédéral. Ces différences entre le profil sociologique des Belges et celui de leurs représentants ne s'appliquent d'ailleurs pas qu'aux élus. L'analyse dévoilait des écarts similaires pour l'ensemble des candidats. La sur-représentation des diplômés de l'enseignement supérieur et de certaines professions était aussi forte parmi cette catégorie.

Au-delà des interrogations posées par ce caractère élitaire de la classe politique, il convient de chercher des explications à ce phénomène. À cet égard, deux éléments avaient retenu notre attention dans la première étude. Le premier vient de l'application de la métaphore de l'offre et de la demande au processus de confection des listes ³. Les critères de sélection formels et informels de l'offreur (le parti) ainsi que l'idée que le demandeur (le candidat potentiel) s'en fait, permettent de mieux comprendre pourquoi certaines franges de la population sont plus présentes sur les listes que d'autres.

Le second élément explicatif qui avait été retenu était «l'effet d'entonnoir». Une des conséquences de l'effet dévolutif de la case de tête est l'importance majeure des premières places sur les listes pour la désignation des élus au sein des listes. En dehors de celles-ci, il est très délicat d'obtenir un siège. Entre 1945 et 1991, seuls 23 députés sur 3 382 ont été élus en dehors de l'ordre de présentation ⁴. Sachant cela, ces places, souvent qualifiées «d'éligibles», sont celles suscitant le plus de convoitises. En outre, les candidats appelés à les occuper doivent non seulement être des capteurs de voix mais

¹ Cette analyse utilise des données recueillies dans le cadre du programme KANDI-CANDI 2004, mené conjointement par le département de science politique de la KU Leuven et par le Centre d'étude de la vie politique de l'ULB. Les données reprises par les auteurs ont été collectées avec la collaboration de S. Depauw, S. Fiers, L. Libbrecht, B. Maddens, J. Noppe, S. Van Hecke, B. Wauters (KU Leuven), P. Delwit, J.-B. Pilet, É. van Haute et B. Hellings (ULB).

² P. DELWIT, B. HELLINGS, J.-B. PILET et É. VAN HAUTE, « Le profil des candidats francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, 2005, n° 1874-1875.

³ P. NORRIS (ed.), *Passages to Power. Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

⁴ W. DEWACHTER, « Élections, partis politiques et représentants. La quête d'une légitimité démocratique 1919-2002 », É. GUBIN, J.-P. NANDRIN, E. GERARD et E. WITTE, *Histoire de la Chambre des représentants de Belgique*, Bruxelles, Chambre des représentants, 2003, pp. 63-86.

également faire montre de bonnes prédispositions au travail parlementaire. L'« effet d'entonnoir » consiste en une sélectivité progressive dans le chef des partis lors de la confection des listes. Ainsi, mettront-ils en place des critères de sélection plus restrictifs pour les places éligibles que pour les autres positions sur les listes. De ce fait, le caractère élitaire sera plus marqué pour les premières que pour les suivantes. Ce phénomène est avéré pour la grande majorité des variables sociologiques étudiées lors du scrutin fédéral de 2003. Par exemple, la part des diplômés de l'enseignement universitaire était de 66,1 % sur l'ensemble des candidats et de 79,2 % si on ne tient compte que des places éligibles.

Le présent *Courrier hebdomadaire* poursuit l'analyse sur la base des listes présentées par les mêmes partis francophones lors des élections régionales wallonnes et bruxelloises, ainsi qu'à l'occasion du scrutin européen du 13 juin 2004. Nous reviendrons brièvement sur les critères légaux et propres aux partis, qui président à la confection des listes en 2004 pour en rappeler les traits majeurs, et surtout souligner les différences apparues entre les scrutins de 2003 et de 2004. La deuxième partie abordera brièvement les éléments méthodologiques de la collecte de données sur laquelle se fonde la présente étude. Ensuite, nous analyserons, variable par variable, le profil des candidats et des élus francophones aux élections régionales et européennes de 2004. Lors de cette étape, nous soulignerons également les différences entre les trois scrutins de 2004 et entre les cinq partis considérés (PS, MR, CDH, Écolo et FN). Enfin, nous concluons par une comparaison entre les grands enseignements tirés des analyses des données de 2003 et 2004.

1. CONTEXTE DE SÉLECTION DU PERSONNEL POLITIQUE

Avant de s'intéresser au profil des candidats francophones aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004, il convient de se pencher sur les règles présidant à la confection des listes. Les critères à remplir pour l'accès à la candidature sont de deux types : les règles institutionnelles et les exigences propres aux partis. Nous soulignerons leurs spécificités au regard des règles valant pour le scrutin fédéral de 2003.

1.1. LES RÈGLES D'ACCÈS À LA CANDIDATURE

En ce qui concerne les règles institutionnelles, il convient de les distinguer en deux groupes. Le premier reprend les conditions d'éligibilité fixées par la loi, c'est-à-dire les exigences à remplir par le citoyen qui souhaite devenir candidat, ainsi que celles traitant des modalités de dépôt de l'acte de candidature. À ce premier type de règles, il faudra ajouter les règles électorales qui ne concernent pas spécifiquement l'acte de candidature mais qui ont néanmoins un effet indirect sur celui-ci. Ces diverses normes constituent le cadre dans lequel se tiendront les élections. De ce fait, elles influent sur l'action des partis politiques lorsqu'ils élaborent leurs listes ainsi que sur la volonté du citoyen d'y figurer.

1.1.1. Les conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité sont légèrement différentes pour le Parlement européen et les assemblées régionales. Pour le premier, elles sont précisées par la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen (art. 41). Ces conditions sont :

- être inscrit sur une liste des électeurs belges pour le Parlement européen ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être âgé de 21 ans accomplis ;
- être d'expression française si l'on se présente devant le collège électoral français, d'expression néerlandaise si l'on se présente devant le collège électoral néerlandais, ou d'expression allemande si l'on se présente devant le collège électoral germanophone.

La première et la dernière de ces quatre conditions se distinguent donc de celles en vigueur pour la Chambre des représentants et le Sénat en 2003. L'inscription sur une liste d'électeurs belges remplace la condition de nationalité. De la sorte, il est possible à tout ressortissant d'un État membre de l'Union européenne de se présenter à cette élection⁵. En ce qui concerne l'appartenance linguistique du candidat, elle doit être confirmée par celui-ci dans son acte de présentation. Enfin, il convient de préciser que les Belges résidant à l'étranger peuvent être candidats sur une liste en Belgique s'ils ont

⁵ Loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen, art. 1^{er}, § 1^{er}.

fait les démarches nécessaires auprès de leur poste diplomatique ou consulaire pour être inscrits sur les listes d'électeurs belges. Si ces personnes résident dans un autre État membre de l'UE, elles peuvent également exercer le droit d'éligibilité dans ce pays.

Pour les assemblées régionales et communautaires, les conditions légales d'éligibilité sont assez similaires à celles en vigueur pour le Parlement fédéral. Pour la Région wallonne, elles sont précisées par la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 (art. 24), tandis que pour la Région de Bruxelles-Capitale, elles sont inscrites dans la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloise (art. 12). Ces conditions d'éligibilité sont au nombre de quatre :

- être Belge ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être âgé de 18 ans accomplis ;
- avoir son domicile dans une des communes de sa Région.

À la différence du scrutin européen, on constate donc que la condition de nationalité est maintenue. De même, la condition de résidence dans une commune de la Région pour laquelle on se présente à l'élection correspond au même critère pour l'ensemble du territoire belge lors des scrutins fédéraux. Enfin, constatons la singularité des scrutins régionaux relative à l'abaissement de l'âge minimum pour être candidat de 21 à 18 ans, mesures qui fut votée début 2004 et a été associée à l'abaissement à 18 ans de l'âge minimum pour être nommé ministre régional ou communautaire.

1.1.2. Les actes de présentation de candidature

Tout comme pour les autres élections en Belgique, le dépôt des listes de candidats pour les scrutins régionaux et européens est régi par un ensemble de règles destinées à éviter la multiplication des candidatures fantaisistes. La liste doit être soutenue par des élus sortants ou par un certain nombre d'électeurs. Ceux-ci marquent leur soutien à la présentation de la liste en signant son acte de présentation. Le nombre requis de signatures d'élus ou d'électeurs varie selon la taille de la circonscription.

Pour le Parlement européen, ces seuils sont assez élevés pour les collèges électoraux francophones et néerlandophones, étant donné leur taille. Bien entendu, il est plus faible pour le collège germanophone. L'acte de présentation est jugé valable s'il est signé soit par cinq parlementaires européens belges au moins qui appartiennent au groupe linguistique qui correspond à la langue choisie par les candidats dans leur déclaration linguistique ; soit par 5 000 électeurs au moins inscrits sur la liste des électeurs des communes de la circonscription électorale wallonne ou de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, en ce qui concerne les présentations déposées au bureau principal du collège électoral français. Des règles similaires s'appliquent au collège électoral néerlandais. En revanche, côté germanophone, on a réduit à 200 le nombre de

signatures d'électeurs requises. Comme pour les autres niveaux de pouvoir, l'électeur ne peut signer plus d'un acte de présentation ⁶.

Pour le Parlement wallon, les signatures exigées pour valider l'acte de présentation de la liste sont celles de deux membres sortants du parlement régional ou de 500 électeurs pour les circonscriptions de plus de 900 000 habitants ; ce chiffre est réduit à 400 signataires si la circonscription électorale compte entre 400 000 et 900 000 habitants, et à 200 signatures pour une circonscription dont la population est inférieure à 400 000 habitants ⁷.

Enfin, dans la Région de Bruxelles-Capitale, l'acte de présentation de la liste doit être signé par au moins 500 électeurs ou par au moins un membre sortant du Conseil appartenant au même groupe linguistique que les candidats présentés ⁸.

Tableau 1 : Nombre maximum de candidats par circonscription

	Circonscription	Nombre maximum de candidats effectifs	Nombre maximum de candidats suppléants
Parlement wallon	Tournai-Ath-Mouscron	7	7
	Mons	6	6
	Charleroi	9	9
	Thuin	4	4
	Soignies	4	4
	Liège	13	6
	Huy-Waremme	4	4
	Verviers	6	6
	Arlon-Marche-Bastogne	3	4
	Neufchâteau-Virton	2	4
	Namur	6	6
	Dinant-Philippeville	4	4
Brabant wallon	8	8	
Parlement flamand	Louvain	20	16
	Anvers	33	16
	Limbourg	16	16
	Flandre orientale	27	16
	Flandre occidentale	22	16
	Élus bruxellois au Parlement flamand	6	6
Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	Groupe linguistique français	72	16
	Groupe linguistique néerlandais	17	16
Parlement européen	Collège français	9	6
	Collège néerlandais	14	8
	Collège germanophone	1	6

Avant de conclure ce point, il convient de rappeler qu'une liste n'est validée que si elle a un nombre de candidats effectifs inférieur ou égal au nombre de personnes à élire

⁶ Loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen, art. 21.

⁷ Loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, art. 28bis.

⁸ Loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloise, art. 17.

dans la circonscription. Le nombre de suppléants est égal au nombre d'effectifs avec un minimum de quatre et un maximum de seize pour les élections régionales. Pour le scrutin européen, le nombre de suppléants est égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir plus un, avec un minimum de six (tableau 1).

1.1.3. Les récentes modifications du code électoral ayant un impact sur les candidatures

La plupart des règles électorales sont du ressort du législateur fédéral. Toutefois, certains points pour les élections des conseils régionaux sont de la compétence des entités fédérées. C'est, par exemple, le cas des limites des circonscriptions. Comme nous le verrons, ce dernier élément a ouvert la porte à la tenue d'élections suivant des règles légèrement différentes dans les trois régions du pays.

Parmi les règles adoptées par le législateur fédéral sous la précédente législature fédérale et étendues aux scrutins de 2004, on retiendra ici celles qui sont susceptibles d'influencer la confection des listes et qui seront prises en compte dans l'étude : la réduction de moitié de l'effet dévolutif du vote en case de tête, la parité hommes-femmes sur les listes et la présence de candidats des deux sexes aux trois premières places.

Un débat sur la taille des circonscriptions a été mené pour les élections régionales au sein des parlements wallon et flamand. Toutefois, il a trouvé une issue différente dans les deux régions. Au Nord du pays, la refonte des circonscriptions pour le scrutin régional s'est calquée sur la « provincialisation » actée au niveau fédéral pour l'élection de la Chambre. En d'autres termes, l'élection du Parlement flamand s'est organisée en 2004 sur la base de circonscriptions de la taille des provinces, désignant chacune entre 6 et 33 élus.

Par contre, en Wallonie, le législateur régional s'est prononcé pour un maintien de la règle en vigueur antérieurement. Par conséquent, chacune des provinces wallonnes continue d'être divisée en plusieurs circonscriptions relativement petites (entre 2 et 13 sièges à pourvoir), la seule exception étant le Brabant wallon, qui forme une seule circonscription électorale. Rappelons toutefois que ces circonscriptions sont reliées au sein de leur province par le système de l'apparementement.

Cette différence de taille entre les nouvelles circonscriptions flamandes et les circonscriptions wallonnes a des conséquences importantes sur la confection des listes. Dans des circonscriptions plus grandes (Flandre), les partis ont tendance à privilégier les candidats bénéficiant d'une popularité plus large aux dépens des candidats locaux. D'autre part, la plupart des partis ont des structures internes calquées sur les anciennes circonscriptions utilisées avant 2003. Dès lors, la confection des listes au niveau de la province a nécessité la collaboration de plusieurs de ces entités intra-partisanes. Toutefois, après 2003, certains partis, surtout en Flandre, ont fusionné au plan provincial leurs structures décentralisées. Enfin, en augmentant leur taille, on en accroît également la magnitude (soit le nombre de sièges à pourvoir par circonscription). En conséquence, le nombre moyen d'élus par liste est plus élevé. Dès lors, il y a plus de places éligibles sur les listes, et aussi plus de sièges qui seront attribués.

À l'inverse, dans les plus petites circonscriptions, comme pour le Parlement wallon, le poids des candidats locaux est significatif. Leur notoriété dans leur commune et dans les localités avoisinantes peut jouer un rôle non négligeable lors de l'élection. En outre, la confection des listes par les partis pourra se faire dans le cadre de structures organisationnelles déjà en place. Enfin, dans les circonscriptions qui comptent peu de sièges à pourvoir, la plupart des partis n'auront qu'un ou deux élus. Dès lors, le nombre de places éligibles sera fort réduit. De ce fait, il sera extrêmement difficile de rompre l'ordre de présentation de la liste étant donné que l'effet dévolutif de la case de tête pourra jouer fortement pour ce petit nombre d'élus sur chaque liste.

Enfin, il convient d'ajouter que le découplage des scrutins fédéraux et régionaux a pour conséquence de voir des candidats se présenter pour l'élection à un niveau de pouvoir sans aucune intention de renoncer à leur mandat à l'autre niveau de pouvoir. Nous l'avions déjà mis en exergue en soulignant le nombre élevé de ministres régionaux et communautaires qui s'étaient présentés aux élections fédérales de 2003. Un scénario semblable a pu être observé en 2004. À cette occasion, parmi les membres du gouvernement Verhofstadt II, seules Marie Arena (PS) et Laurette Onkelinx (PS) ne se sont pas présentées aux élections régionales et européennes. Les treize autres ministres étaient présents sur une liste. D'autres candidats figurent à la fois sur des listes aux élections régionales et aux élections européennes. Une des conséquences de ce type de candidatures est qu'un grand nombre de suppléants ont été appelés à siéger dès la rentrée parlementaire. En l'occurrence, ils sont 29 sur les 156 élus au sein des parlements européen, wallon et bruxellois à devoir remplacer un élu effectif, soit 18,6 % des mandataires⁹.

1.2. LES RÈGLES INTRA-PARTISANES DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Le second filtre au travers duquel doivent passer les citoyens désireux de prendre part à l'élection en vue d'exercer un mandat électif est celui du recrutement des candidats par les partis.

Dans leurs statuts, on retrouve tout d'abord quelques conditions additionnelles d'éligibilité. L'ensemble des partis, excepté le FN, ont intégré dans leurs statuts une limite de 65 ans pour devenir candidat. En outre, il faut en règle générale être membre du parti depuis un certain temps pour figurer sur les listes. Il arrive que certaines dérogations soient néanmoins accordées pour les deux conditions.

Au-delà de ces points statutaires, deux éléments retiennent l'attention. Le premier est celui de la participation des membres à la confection des listes. À ce moment crucial de la vie d'un parti, les rapports entre les élites dirigeantes et la masse des membres connaissent des tensions récurrentes. À l'heure actuelle, les listes sont établies par un groupe restreint de dirigeants et de mandataires du parti. Ensuite, le fruit de ce travail est soumis pour approbation à une assemblée des membres ou de représentants de

⁹ Concernant la diminution de 50 % de l'effet dévolutif du vote en case de tête, la parité et la mixité aux trois premières places, on reviendra à l'étude précédente, P. DELWIT, B. HELINGS, J.-B. PILET et É. VAN HAUTE, « Le profil des candidats francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003 », *op. cit.*, p. 15.

ceux-ci. Dans la plupart des partis, cette dernière étape ne modifie le plus souvent que très peu, voire pas du tout, la liste arrêtée en comité restreint. L'exception en la matière est Écolo où les places éligibles sont soumises une à une à un vote des membres lors d'un *poll*. Les résultats sont d'ailleurs parfois assez éloignés des souhaits des sphères dirigeantes du parti.

Le second point de tension est celui du degré de décentralisation de la confection des listes. En particulier, les partis sont en recherche permanente d'un équilibre entre entités décentralisées (arrondissements, fédérations) et dirigeants nationaux du parti. La plupart des statuts nationaux des partis précisent la compétence des arrondissements en la matière. Toutefois, les ingérences du niveau supérieur sont fréquentes, notamment afin de réserver des places à des candidats dits d'ouverture. Ce droit de regard est d'ailleurs prévu dans les statuts de certaines formations. Ces interventions ne vont pas sans susciter quelques remous, en particulier là où les fédérations sont bien organisées.

2. LA COLLECTE DES DONNÉES

Pour rappel, ce *Courrier hebdomadaire* présente les résultats d'une enquête sur la sélection du personnel politique réalisée par le Cevipol de l'ULB et le département de science politique de la KULeuven à l'occasion des scrutins de 2004. L'objectif est de développer à terme des bases de données pour chaque élection fédérale et régionale reprenant un maximum d'informations sur les candidats à l'occasion de ces scrutins. En particulier, nous visons à établir un profil reprenant l'âge du candidat, son parti, la circonscription dans laquelle il se présente, son sexe, sa commune de résidence, ses mandats communaux, régionaux et fédéraux, sa profession, le dernier diplôme qu'il a obtenu et ses fonctions dans le parti.

À cette fin, nous nous sommes basés sur les listes électorales déposées par les partis auprès des bureaux de circonscription et de collège dans les semaines précédant l'élection¹⁰. Sur ces actes de candidatures figurent les nom, prénom, sexe, adresse et profession des candidats. Ces informations ont alors été recoupées avec plusieurs autres sources. Les principales sont les sites internet des partis, des candidats et des communes¹¹. Enfin, nous nous sommes adressés aux candidats par lettre ou courriel.

Dans le cas de figure où nous jugions ne pas disposer d'informations suffisamment fiables, nous avons pris le parti de ne pas les traiter. Dès lors, il arrive que pour certaines variables, le nombre de données traitées (indiquées par un N dans les tableaux) ne soit pas égal au nombre de candidats effectivement présentés par le parti. En outre, il arrive pour un même parti que nous ayons des informations complètes sur certaines variables et pas sur d'autres.

Au total, nous avons traité 1 273 candidats pour ces élections régionales et européennes¹². Pour la plupart des variables traitées, nous disposons d'informations valides. Tout comme ce fut le cas pour l'analyse des élections fédérales de 2003, la seule exception à ce pourcentage d'informations fiables récoltées est le dernier diplôme obtenu par le candidat. Pour certains partis, nous avons pu obtenir dans la plupart des cas des données fiables à ce sujet. Toutefois, dans d'autres, et en particulier en ce qui concerne le Front national, nous ne disposons que de très peu de données valides. Dès lors, nous préciserons dans chaque tableau le nombre de candidats pour lesquels nous disposons d'une information fiable. Dans les cas les plus extrêmes, comme pour le capital scolaire des candidats du Front national, nous nous abstiendrons même de présenter des résultats afin d'éviter de tirer des conclusions erronées.

¹⁰ Précisément, les actes de candidatures doivent être déposés le 23^e jour avant le scrutin.

¹¹ Les sites internet des communes ont été utilisés pour les candidats ayant un mandat de conseiller communal, d'échevin ou de bourgmestre.

¹² 257 candidats PS, 257 MR, 257 CDH, 257 Écolo et 245 FN.

3. LE PROFIL SOCIOLOGIQUE DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANCOPHONES

3.1. RÉPARTITION DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANCOPHONES SELON LE GENRE

L'analyse menée lors des élections fédérales de 2003 avait révélé un processus d'éviction progressive des femmes (« l'effet d'entonnoir ») : au départ d'une situation de parité¹³, les meilleures places étant réservées aux hommes, ce processus a eu pour conséquence une présence plus réduite des femmes parmi les députés et sénateurs (10 à 15 % de femmes en moins). Néanmoins, il est clair que la parité appliquée à l'ensemble de la liste et la mixité aux trois premières places a eu un effet positif sur la représentation féminine au sein des assemblées fédérales. Celle-ci s'est fortement accrue entre 1999 et 2003, passant de 14,2 % à 24,4 %.

Tableau 2 : Répartition par genre au Parlement wallon en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Femmes	51,5	49,2	36,0	18,7	21,3
Hommes	48,5	50,8	64,0	81,3	78,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	3 380 498	758	139	75	75
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS – population Région wallonne au 1^{er} janvier 2004.

¹ La colonne « élus » correspond aux élus au soir de l'élection quelle que soit leur intention de siéger réellement. La colonne « députés » correspond aux parlementaires siégeant après que certains élus aient laissé leur siège à leur suppléant dès la rentrée parlementaire.

Les grandes tendances observées en 2003 se répètent en 2004, avec toutefois quelques différences. Tout comme dans le cas du scrutin précédent, les barrières à l'entrée se déplacent vers les places éligibles, et ont donc un impact sur le genre des élus et des députés siégeant après le jeu des suppléances. En effet, la proportion de candidates aux places éligibles tombe à un peu plus d'un tiers (36,0 %), ce qui en toute logique génère un faible nombre d'élues (18,7 %). Le jeu des suppléances semble être plus favorable aux femmes, car leur proportion remonte légèrement après celui-ci (21,3 %). Les élections régionales wallonnes voient donc confirmer le processus d'éviction progressive (« effet d'entonnoir »). Il est d'ailleurs plus marqué que ce que nous avons pu observer lors du scrutin précédent. Cela peut pour partie s'expliquer par la plus petite taille des circonscriptions en vigueur lors de ce scrutin régional. La magnitude étant plus restreinte, le nombre de places éligibles et d'élus par circonscription l'est aussi. C'est le cas par exemple à Arlon-Marche-Bastogne, Neufchâteau-Virton, ou Dinant-Philippeville.

¹³ Les légères différences de pourcentage entre les hommes et les femmes parmi les candidats s'expliquent par le fait que lorsque les listes ont un nombre impair de candidats, il y a toujours une différence d'une unité entre le nombre de candidats et le nombre de candidates.

La première place sur les listes de ces circonscriptions est très enviée car c'est souvent la seule pouvant déboucher sur le décrochage d'un siège au parlement régional. Or, ces premières places soient majoritairement attribuées à des hommes. La petite taille des circonscriptions régionales wallonnes atténue donc largement la portée de l'imposition d'une parité sur les listes électorales.

L'hypothèse d'un impact important de la taille des circonscriptions sur la plus ou moins grande présence féminine au sein des assemblées est confirmée par l'analyse du cas bruxellois (tableau 3). En effet, en Région de Bruxelles-Capitale, l'élection de chacun des deux groupes linguistiques s'organise dans une circonscription unique regroupant les dix-neuf communes de la région. Il s'agit là d'une large circonscription, qui regroupe une population importante (992 041 habitants). Nous sommes donc face à une situation inverse de celle du scrutin régional wallon. Les observations relatives au genre des candidats et des élus amènent également des conclusions différentes. Ainsi, la parité est-elle pratiquement autant observée parmi les places éligibles (45,3 %) que parmi les élus (47,2 %). Les variations sont très faibles. Les députées occupent près de la moitié des sièges au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (43,0 %). L'effet d'entonnoir est beaucoup moins marqué que dans le cas des élections régionales wallonnes. La circonscription bruxelloise a, il est vrai, une magnitude nettement plus élevée. Avec 72 élus francophones, il est plus aisé de garantir une représentation féminine plus équilibrée. Chaque liste compte un nombre de places éligibles plus important, et permet donc une présence féminine plus marquée à ces places. Cela se reflète clairement sur la composition de l'assemblée.

Tableau 3 : Répartition par genre au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Femmes	52,0	50,7	45,3	47,2	43,0
Hommes	48,0	49,3	54,7	52,8	57,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	999 899	440	75	72	72
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS – population Région de Bruxelles-Capitale au 1^{er} janvier 2004.

Le cas de l'élection européenne pourrait nous faire mettre en doute ces conclusions (tableau 4). En effet, au Parlement européen, il n'existe qu'un seul collège francophone. La parité est respectée de manière plus relative au niveau des places éligibles (42,9 % de femmes). Cependant, le nombre d'élues (33,3 %) et de députées (22,2 %) ne reflète plus cette parité, et ce malgré l'existence d'une large circonscription.

Mais le cas des élections européennes se situe à la croisée du cas wallon et bruxellois. Si l'élection s'organise en un collège unique, le Sud du pays n'envoie que neuf députés au Parlement européen. Tout comme dans le cas de l'élection régionale wallonne, cette faible magnitude peut expliquer la sous-représentation féminine.

Par ailleurs, les variations en pourcentage entre élus et députés siégeant effectivement après le jeu des suppléances peuvent sembler importantes. Cependant, il faut garder à l'esprit qu'avec seulement 9 élus francophones au Parlement européen, chacun d'entre

eux compte pour 11,1 %. Tout mouvement d'individu entraîne une modification de plus de 10 %. Ces variations doivent donc être relativisées.

Tableau 4 : Répartition par genre au Parlement européen en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Femmes	51,6	48,0	42,9	33,3	22,2
Hommes	48,4	52,0	57,1	66,7	77,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	4 380 397	75	14	9	9
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS – Population régions wallonne et bruxelloise au 1^{er} janvier 2004.

La tendance observée en 2003 se confirme. L'effet d'entonnoir, c'est-à-dire la diminution progressive du nombre de femmes présentes au fur et à mesure que l'on avance dans les catégories, est toujours présent.

Cet effet est renforcé lorsque l'on se trouve dans une configuration de circonscriptions de petite taille, avec peu d'élus (Région wallonne), alors que l'existence d'un collège unique avec un grand nombre d'élus (Région de Bruxelles-Capitale) limite largement le processus. Le cas de l'élection européenne (collège unique avec peu d'élus) présente une situation intermédiaire.

En 2003, la tendance à l'éviction progressive observée dans les deux assemblées était à attribuer principalement aux deux grands partis francophones, le parti socialiste et le Mouvement réformateur. Le CDH et le Front national présentaient des situations similaires, mais plus marquées dans les pourcentages (présence féminine encore plus réduite parmi les places éligibles, les élus et les députés), mais ceci s'expliquait en partie par leur faible nombre d'élus. Seul Écolo présentait une tendance opposée, avec une présence féminine plus importante aux échelons essentiels pour l'entrée en politique (places éligibles sur les listes électorales).

Il est intéressant de réitérer l'analyse détaillée par formation politique pour les élections régionales et européennes de 2004. En effet, celle-ci met en évidence des situations fort différentes par rapport au scrutin précédent.

Premièrement, Parti socialiste et Mouvement réformateur ne se rejoignent plus en termes de présence féminine aux différents échelons. Le Parti socialiste présente une diminution du nombre de femmes en montant dans les catégories plus fortes (tableau 5). Si le différentiel entre la proportion de candidates et la proportion de députées atteignait 12,8 points de pourcent en 2003¹⁴, il grimpe à 19,7 points en 2004 (49,4 % - 29,7 %), soit une augmentation non négligeable attestant d'un effet d'entonnoir plus marqué. Malgré un nombre d'élus beaucoup plus élevé que les autres formations politiques francophones, la proportion de femmes siégeant effectivement sous la bannière du Parti socialiste (29,7 %) est relativement proche de celle observée chez Écolo (27,3 %) ou au Front national (25,0 %).

¹⁴ Le Parti socialiste comptait 48,28 % de candidates sur ses listes, pour 35,48 % de députés, soit une différence de 12,8 points.

Au PS, tout comme en 2003, mais de manière plus flagrante encore, la faible présence féminine en bonne place sur les listes électorales peut s'expliquer en partie par une faible présence dans les sphères influentes du parti. Encore relativement bien représentées parmi les adhérents (35,85 %) ¹⁵, les femmes sont moins visibles parmi les cadres intermédiaires du parti. Seul un quart des délégués socialistes sont des femmes (25,1 %) ¹⁶. Or, le rôle des délégués des fédérations dans la confection des listes aux élections régionales est plus marqué que pour les élections fédérales. Au niveau fédéral, leur influence se voit davantage concurrencée par les organes centraux du parti. Or, il est clair que ces organes centraux témoignent d'une volonté de rajeunissement et de féminisation. À l'inverse, les critères de sélection des candidats aux places éligibles développés par les fédérations tiennent peut-être moins compte de ces impératifs. Le poids des fédérations dans la confection des listes et la faible proportion de femmes à la tête de ces fédérations, pourraient expliquer ce plus faible nombre de femmes aux places éligibles, et donc parmi les élus et députés, en 2004. Vu leur faible représentation parmi les délégués, les femmes tomberaient sous le coup d'un rapport de force défavorable et se verraient tendanciellement attribuer les places les moins prometteuses.

Tableau 5 : Répartition par genre pour les listes PS aux élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Femmes	51,1	49,4	40,5	28,1	29,7
Hommes	48,9	50,6	59,5	71,9	70,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	10 396 421	257	74	64	64
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

INS – Population belge au 1^{er} janvier 2004.

À l'inverse du PS, l'équilibre entre les genres sur les listes du Mouvement réformateur est mieux maintenu en 2004 qu'il ne l'était en 2003 (tableau 6). En 2003, la représentation féminine passait de 48,28 % (candidates) à 37,93 % (députées), soit un différentiel de 10,35 points. En 2004, ce différentiel est réduit à 6,5 points. Le MR est d'ailleurs la formation politique proposant la proportion la plus élevée de femmes, et ce pour chaque catégorie (places éligibles, élus, députés). En 2003, il se situait en deuxième place, loin derrière Écolo, mais talonné par le PS. Pour ces élections régionales et européennes, il se distingue plus nettement des autres formations politiques sur cette variable.

¹⁵ Source : enquête Cevipol auprès des adhérents du Parti socialiste menée en décembre 2003 (822 répondants).

¹⁶ P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, «Les cadres intermédiaires du Parti socialiste et d'Écolo», *Courrier hebdomadaire*, CRISP, 2003, n° 1801-1802, p. 9 ; P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, «Les cadres intermédiaires du PSC et du Mouvement réformateur», *Courrier hebdomadaire*, CRISP, 2003, n° 1804-1805, p. 7.

Tableau 6 : Répartition par genre pour les listes MR aux élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Femmes	51,1	50,2	45,1	43,7	43,7
Hommes	48,9	49,8	54,9	56,3	56,3
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	10 396 421	257	71	48	48
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le CDH présente une situation comparable à celle du Parti socialiste, quoique plus marquée. En comparaison avec 2003, le Centre démocrate humaniste voit davantage le nombre de femmes diminuer en montant dans les catégories (tableau 7). Si le différentiel entre la proportion de candidates et la proportion de députées atteignait 29,66 points de pour cent en 2003¹⁷, il grimpe à 34,6 points en 2004 (50,6 % - 16,0 %), soit une augmentation non négligeable attestant d'un effet d'entonnoir important.

Tableau 7 : Répartition par genre pour les listes CDH aux élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Femmes	51,1	50,6	30,6	24,0	16,0
Hommes	48,9	49,4	69,4	76,0	84,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	10 396 421	257	36	25	25
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'hypothèse du poids renforcé des fédérations dans la constitution des listes pour les élections régionales, avancée dans le cas du Parti socialiste, pourrait également s'appliquer au cas du CDH. Tout comme au PS, les femmes sont relativement peu visibles parmi les cadres intermédiaires du CDH. Moins d'un quart des délégués sont des femmes (23,7 %)¹⁸. Ce rôle plus marqué des fédérations dans la confection des listes au niveau régional, combiné à la faible proportion de femmes à la tête de ces fédérations, peut constituer un élément explicatif de cette plus faible présence féminine parmi les places éligibles (30,6 %), et donc parmi les élus et députés.

Mais un deuxième élément d'explication vient se greffer à cela. En effet, le CDH compte moins d'élus que les deux grandes formations analysées précédemment. Avec 25 députés, toute variation entre élus et députés siégeant après le jeu des suppléances a un impact de 4 %. Or, après les élections de 2004, le CDH a pris part aux gouvernements régionaux wallon et bruxellois. De plus, sa présidente, Joëlle Milquet, s'est présentée tant à l'Europe qu'en région bruxelloise, tout en renonçant à ces deux mandats après avoir été élue pour conserver celui de députée fédérale. Au final, plusieurs variations ont été enregistrées entre élus et députés siégeant effectivement, et ce dans le sens

¹⁷ Le CDH comptait 49,66 % de candidates sur ses listes, pour 20,0 % de députés, soit une différence de 29,66 points.

¹⁸ P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, «Les cadres intermédiaires du Parti socialiste et d'Écolo», *op. cit.*, p. 9 ; P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, «Les cadres intermédiaires du PSC et du Mouvement réformateur», *op. cit.*, p. 7.

d'un départ de certaines femmes vers d'autres fonctions (ministérielles ou intra-partisane). Ces variations ont un impact important sur les pourcentages, tout en ne concernant que peu de monde.

Le cas d'Écolo est intermédiaire (tableau 8). D'un côté, le parti vert réserve un nombre de places éligibles important aux femmes. Cela avait d'ailleurs déjà été observé en 2003. Nous l'avions évoqué, cette présence peut trouver son origine dans une relativement forte présence des femmes dans les instances internes du parti, mais aussi dans l'importance historique accordée à la thématique de la représentation des femmes en politique.

D'un autre côté, on observe une diminution progressive du nombre de femmes si l'on considère les élus et les députés siégeant effectivement (respectivement, 36,4 % et 27,3 %). Pour cela, il faut garder deux éléments à l'esprit. Premièrement, Écolo a connu un revers électoral important aux élections régionales et européennes de 2004. Son nombre de places éligibles, calculé sur la base des résultats de 1999, respecte l'équilibre hommes/femmes. Mais le nombre final d'élus est très éloigné de ces attentes. Seules 11 personnes ont pu accéder à un siège. Ce faible nombre d'élus peut expliquer que certaines femmes, pensant être bien placées sur les listes, n'ont finalement pas été élues en raison des mauvais résultats électoraux du parti. Deuxièmement, il est nécessaire de réitérer les réserves avancées dans le cas du CDH. À nouveau, de fortes variations en pourcentage reflètent en réalité une faible variation en termes de personnes (un changement d'une personne entre élus et députés se traduit par une variation de 9,1 %). Le simple départ d'Évelyne Huytbroeck vers son poste ministériel bruxellois correspond à la chute de 9,1 points enregistrée entre les élus et les députés siégeant effectivement.

Tableau 8 : Répartition par genre pour les listes Écolo aux élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Femmes	51,1	48,6	44,4	36,4	27,3
Hommes	48,9	51,4	55,6	63,6	72,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	10 396 421	257	27	11	11
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Avec le CDH, le FN est le parti présentant une des situations les moins favorables aux femmes (tableau 9). Cette situation est d'ailleurs très semblable à celle de 2003. La parité sur l'ensemble des listes est respectée. Mais l'éviction progressive des femmes se marque dès la catégorie des candidats aux places éligibles. Seul un quart de femmes accède à ces places de choix. Le FN est le parti proposant le plus faible nombre de femmes à ces postes (25,0 %). En toute logique, cette proportion se répercute sur le nombre d'élus et de députés.

Tableau 9 : Répartition par genre pour les listes FN aux élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Femmes	51,1	49,4	25,0	25,0	25,0
Hommes	48,9	50,6	75,0	75,0	75,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	10 396 421	245	20	8	8
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notons toutefois que ces résultats doivent être relativisés. En effet, le très faible nombre d'élus du Front national a pour conséquence que chaque élu représente à lui seul 12,5 %, ce qui a pour effet de marquer davantage les résultats.

En conclusion, la tendance générale observée en 2003 était celle d'une présence masculine un peu plus prononcée au fur et à mesure que l'on montait dans les catégories (candidats, places éligibles, élus, députés). C'est ce que nous avons appelé le phénomène d'entonnoir ou de sélectivité progressive. Cela peut s'expliquer par les critères de sélection des partis politiques favorisant dans les faits plutôt les hommes. Ce phénomène est confirmé en 2004. Il est par ailleurs renforcé lorsque l'on se trouve dans une configuration de circonscriptions de petite taille, avec peu d'élus (Région wallonne), alors que l'existence d'un collège unique avec un grand nombre d'élus (Région de Bruxelles-Capitale) limite largement le processus. Le cas de l'élection européenne (collège unique avec peu d'élus) présente une situation intermédiaire.

Cette tendance générale ne se reflète pas toujours avec la même intensité pour tous les partis. Elle est plus marquée au PS et au CDH où la proportion de femmes décroît encore plus qu'ailleurs pour ce qui concerne les places éligibles et les élus. Au sein de ces deux formations, cela s'explique par le poids important des fédérations dans l'élaboration des listes au niveau régional, et par le faible nombre de femmes occupant une place à la tête de ces fédérations. Le critère de genre semblerait donc jouer davantage en faveur des femmes si la confection des listes se fait au niveau central (en 2003), alors qu'il jouerait en leur défaveur si l'élaboration des listes s'effectue au niveau inférieur (en 2004). Les critères de sélection des partis (demandeurs) varieraient donc en fonction du niveau concerné. Le Front national présente une situation similaire à celles du PS et du CDH, mais plus marquée dans les pourcentages, en partie par son faible nombre d'élus. Seul le MR semble présenter une situation de relatif équilibre entre les genres, et ce pour l'ensemble des catégories analysées. Écolo présente une situation intermédiaire, avec un équilibre aux places importantes, mais qui n'a pas généré l'élection de personnel politique très féminin, en partie par les mauvais résultats électoraux du parti vert.

3.2. RÉPARTITION DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANCOPHONES PAR CLASSE D'ÂGE

Lors de l'analyse menée sur les résultats de 2003, nous avons confirmé l'hypothèse d'un engagement cyclique des individus au cours de leur existence, avec un faible investissement durant la jeunesse, une présence surnuméraire des personnes d'âge moyen et un désengagement des personnes d'âge mûr.

D'autre part, nous avons mené une analyse de chaque classe d'âge prise isolément. Nous avons constaté que les classes d'âge déjà discriminées en termes de candidatures (jeunes et âge mûr) voient cette discrimination s'amplifier au niveau des candidats aux places éligibles, des élus et des députés siégeant effectivement, et inversement.

En 2004, pour l'élection régionale wallonne, l'analyse de la situation au sein de chaque catégorie confirme l'existence d'une participation politique cyclique des individus au cours de leur vie. Pour chaque groupe étudié (candidats, éligibles, élus et siégeant), la courbe de répartition par classe d'âge est de type gaussienne (tableau 10).

Comme il était pressenti, on note une sous-représentation générale des classes d'âges inférieures (de 15 à 29 ans) par rapport à l'ensemble de la population, et ce pour les quatre catégories étudiées. Alors que les 25-29 ans représentent 7,8 % de la population wallonne concernée, on ne retrouve que 7,4 % de candidats, 3,6 % de candidats en place éligible, aucun élu et 1,3 % de députés siégeant effectivement issus de cette tranche d'âge.

Les classes d'âge intermédiaires sont à l'inverse fort présentes (essentiellement les classes de 40 à 59 ans). La disproportion est particulièrement marquée dans le cas des 50-59 ans. S'ils représentent 16,8 % de la population, ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux parmi les candidats (25,9 %), les candidats en place éligible (30,9 %), les élus (36,0 %) et les députés siégeant effectivement (34,7 %). L'analyse de la catégorie d'âge juste inférieure (40-49 ans, 19,2 % de la population totale) révèle également une forte sur-représentation parmi les candidats (30,6 %), les candidats aux places éligibles uniquement (28,1 %), les élus (26,7 %) et les députés siégeant effectivement (28,0 %).

Les trentenaires (30-39 ans, 18,3 % de la population) sont eux aussi sur-représentés, quoique dans une largement moindre mesure que leurs aînés. Ils représentent 22,0 % des candidats, 23,7 % des candidats en place éligible, 22,7 % des élus et des députés wallons.

Enfin, la participation des catégories d'âge supérieures est plus faible. Les personnes de plus de 65 ans sont sous-représentées par rapport à leur poids au sein de la population.

L'analyse de chaque classe d'âge prise isolément révèle d'autres enseignements utiles. L'étude de certaines classes d'âge (jeunes et cinquantenaires) confirme le phénomène de sélectivité progressive constaté pour 2003 (plus on montait dans les catégories, plus la disproportion se faisait sentir).

Tableau 10 : Répartition par classe d'âge des candidats et élus au Parlement wallon en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
15-19	8,1	0,7	0,0	0,0	0,0
20-24	7,9	4,4	0,7	0,0	0,0
25-29	7,8	7,4	3,6	0,0	1,3
30-34	8,9	9,4	9,4	8,0	10,7
35-39	9,4	12,7	14,4	14,7	12,0
40-44	9,8	14,1	11,5	10,7	9,3
45-49	9,4	16,5	16,5	16,0	18,7
50-54	8,9	12,9	12,2	14,7	13,3
55-59	8,0	12,9	18,7	21,3	21,3
60-64	5,6	4,4	8,6	9,3	8,0
65-69	5,7	2,5	2,2	4,0	4,0
70 et plus	10,6	2,2	2,2	1,3	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	2 624 767	758	139	75	75
Moyenne		44,5 ans	47,4 ans	49,2 ans	48,6 ans

Ainsi, la sous-représentation des jeunes (classe d'âge 15-29 ans, 23,8 % de la population) est plus marquée parmi les candidats en place éligible (4,3 %) et les élus (0,0 %) que parmi la totalité des candidats (12,4 %). Comme nous l'avions mis en évidence en 2003 pour la Chambre et le Sénat, on observe que les jeunes tendent à être maintenus dans les places les moins attrayantes et sont donc moins présents parmi les élus. L'éviction progressive des jeunes est confirmée.

Dans le même ordre d'idées mais en tendance inversée, la sur-représentation des classes d'âge intermédiaires se renforce en fonction des catégories étudiées. Les 50-59 ans (16,8 % de la population) sont déjà plus présents parmi les candidats (25,9 %) mais semblent bénéficier des places intéressantes sur les listes électorales, car leur proportion est accrue dans les autres catégories (ils constituent 30,9 % des candidats en place éligible). Ils recueillent d'ailleurs un certain succès électoral, car leur proportion augmente encore parmi les élus (36,0 %) et les députés siégeant effectivement (34,7 %).

À l'inverse, les 40-49 ans, qui représentent 19,2 % de la population, sont effectivement plus présents sur les listes électorales (30,6 %). Mais cette sur-représentation ne se renforce pas au fil des catégories, au contraire. Ils ne semblent pas bénéficier d'un placement spécialement avantageux, en particulier aux places éligibles (28,1 %). La proportion d'élus et de députés est donc inférieure à celle des candidats (respectivement 26,7 % et 28,0 %).

De même, tout comme en 2003, le cas des personnes d'âge mûr infirme l'idée d'une sélectivité progressive. Les 60-69 ans représentent 11,3 % du total de la population. Cependant, seulement 6,9 % des places de candidats sur les listes électorales leur sont réservées. Mais ils se voient attribuer des places intéressantes, car 10,8 % des candidats en place éligible appartiennent à cette classe d'âge. En conséquence, ils représentent 13,3 % des élus et 12,0 % des députés siégeant effectivement. Leur sous-représentation sur les listes est compensée par un placement avantageux ; elle parvient donc à se ré-

duire lorsque l'on monte dans les catégories. Seule la classe des 30-39 ans maintient sa « juste » représentation à travers les catégories. Enfin, les candidats de plus de 70 ans sont rares et semblent, tout comme dans le cas des plus jeunes, ne pas bénéficier d'un placement en vue d'une élection future.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale présente une configuration relativement semblable (tableau 11). L'analyse par catégorie confirme à nouveau l'hypothèse d'un engagement cyclique des individus au cours de leur existence. L'ensemble des catégories présente une sous-représentation des classes d'âge inférieures. C'est clairement le cas pour les 20-29 ans (21,3 % de la population pour 8,0 % de candidats, 1,3 % de candidats sur une place éligible, 1,4 % d'élus et de députés). La situation des 30-39 ans est plus ambiguë et mérite une analyse affinée selon les catégories, mais peut également être globalement considérée comme sous-représentée¹⁹.

La tendance s'inverse pour les classes d'âge intermédiaires, très fortement sur-représentées. Les 50-59 ans constituent 15,6 % de la population pour 24,1 % de candidats, 28 % d'éligibles, 30,6 % d'élus et 33,3 % de députés ; les 40-49 ans pèsent 18,8 % de la population, mais représentent 35,5 % du total des candidats sur les listes, 44,0 % des candidats en place éligible, 41,7 % des élus et 40,3 % des députés siégeant effectivement. La classe des 60-64 ans est assez « justement » représentée. Ce n'est qu'à partir de 65 ans et plus que la tendance se renverse et que leur présence aux différents niveaux redevient inférieure à celle au sein de la population.

La participation de type cyclique observée dans le cas du Parlement wallon est donc confirmée, à ceci près qu'elle se déplace légèrement vers les classes d'âge inférieures dans le cas du Parlement bruxellois (quadragénaires au lieu de quinquagénaires).

Tableau 11 : Répartition par classe d'âge des candidats et élus au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
20-24	9,4	3,6	0,0	0,0	0,0
25-29	11,9	4,3	1,3	1,4	1,4
30-34	12,2	8,2	5,3	6,9	11,1
35-39	11,1	12,0	14,7	11,1	8,3
40-44	9,9	13,4	16,0	19,4	15,3
45-49	8,9	22,0	28,0	22,2	25,0
50-54	8,2	13,6	16,0	19,4	20,8
55-59	7,4	10,5	12,0	11,1	12,5
60-64	5,7	5,0	5,3	8,3	5,6
65-69	5,4	2,3	0,0	0,0	0,0
70 et plus	10,0	5,0	1,3	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	716 752	440	75	72	72
Moyenne		46,5 ans	46,6 ans	46,9 ans	46,6 ans

¹⁹ Six catégories sur 8 le sont : parmi les 30-34 ans, la sous représentation est présente dans l'ensemble des catégories ; parmi les 35-39 ans, elle concerne toutes les catégories exceptés les candidats et les candidats aux places éligibles.

L'analyse par classe d'âge révèle les mêmes ambiguïtés que pour l'élection régionale wallonne.

La radicalisation des tendances et la sélectivité progressive sont évidentes pour les 20-29 ans. Leur sous-représentation parmi les candidats en fonction de leur poids dans la population prend des proportions écrasantes si l'on ne prend en considération que les candidats aux places éligibles, les élus ou les députés siégeant effectivement.

Pour leur part, les 30-39 ans maintiennent leur sous-représentation (20,2 % de candidats, 19,4 % de députés, contre 23,3 % de personnes issues de cette catégorie d'âge au sein de la population), tout comme les 60-64 ans maintiennent leur relativement « juste » représentation à travers les catégories.

La forte sur-représentation des personnes de 40 à 49 ans (18,8 % de la population) est particulièrement élevée sur l'ensemble des candidats (35,5 %), et encore plus aux places éligibles (44 %). Cependant, elles diminuent légèrement pour les élus (41,7 %) et les députés siégeant (40,3 %). En revanche, la sur-représentation des 50-59 ans, déjà observable au niveau des candidats (24,1 % des candidats pour 15,6 % de la population), se renforce de façon considérable. Cette classe d'âge représente au final 33,3 % des députés siégeant effectivement. Enfin, les classes d'âge supérieures offrent une situation similaire aux classes inférieures, à savoir une sous-représentation grandissante en fonction des catégories étudiées.

L'analyse de l'âge des candidats et élus au Parlement européen est globalement très proche des observations précédentes (tableau 12). Les classes d'âge inférieures sont sous-représentées dans l'ensemble des catégories. C'est clairement le cas pour les 20-29 ans (18,2 % de la population pour 6,7 % de candidats, aucun candidat sur une place éligible, aucun élu ni député). La situation des 30-39 ans peut également être globalement considérée comme sous-représentée²⁰.

Les 40-49 ans occupent au sein de chaque catégorie une place relativement identique à leur poids réel dans la population (21,6 % de la population, 17,3 % de candidats, 21,4 % de candidats éligibles, et 22,2 % d'élus et de députés).

La tendance s'inverse pour les 50-59 ans, très fortement sur-représentés. Ils constituent 18,2 % de la population pour 25,3 % de candidats, 42,9 % d'éligibles, 66,7 % d'élus et 33,3 % de députés ; les 60-64 ans se situent dans la même tendance. Ce n'est qu'à partir des plus de 65 ans que la tendance se renverse et que leur présence aux différents niveaux redevient inférieure à celle au sein de la population.

La participation de type cyclique observée dans le cas des élections régionales est donc confirmée, mais à ceci près qu'elle se déplace légèrement vers les classes d'âge supérieures (quinquagénaires).

L'analyse par classe d'âge révèle les mêmes ambiguïtés que dans le cas des deux élections régionales.

²⁰ Six catégories sur 8 le sont : la sous représentation est généralisée, mis à part parmi les candidats.

Tableau 12 : Répartition par classe d'âge des candidats et élus au Parlement européen en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
20-24	9,0	4,0	0,0	0,0	0,0
25-29	9,2	2,7	0,0	0,0	0,0
30-34	10,4	10,7	0,0	0,0	0,0
35-39	11,2	17,3	14,3	0,0	0,0
40-44	11,2	8,0	7,1	11,1	11,1
45-49	10,4	9,3	14,3	11,1	11,1
50-54	9,7	10,7	21,4	22,2	11,1
55-59	8,6	14,7	21,4	44,4	22,2
60-64	6,8	12,0	14,3	11,1	44,4
65-69	6,9	4,0	7,1	0,0	0,0
70 et plus	6,6	6,7	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	7 152 385	75	14	9	9
Moyenne		48,2 ans	50,1 ans	53,3 ans	55,5 ans

La sélectivité progressive, ou effet d'entonnoir, est évidente pour les 20-29 ans et les 30-39 ans. Leur sous-représentation parmi les candidats en fonction de leur poids dans la population devient écrasante si l'on ne prend en considération que les candidats aux places éligibles, les élus ou les députés siégeant effectivement. La relativement « juste » représentation des personnes de 40 à 49 ans (21,6 % de la population) se maintient à travers les catégories ; au final, elles représentent 22,2 % des députés siégeant effectivement. En revanche, la sur-représentation des 50-59 ans, déjà observable au niveau des candidats (25,3 % des candidats pour 18,2 % de la population), se renforce de façon considérable. Cette classe d'âge représente 66,7 % des élus et 33,3 % des députés siégeant effectivement. La même tendance est observable pour les 60-64 ans, où l'on constate une sur-représentation à tous les niveaux, mais plus singulièrement en termes de députés siégeant effectivement. Enfin, les classes d'âge supérieures offrent une situation similaire aux catégories placées à l'autre opposé du spectre des âges, à savoir une sous-représentation grandissante en fonction des catégories étudiées.

Rappelons à nouveau que les pourcentages des deux dernières colonnes ne portent que sur neuf personnes, et que chacune d'elle représente dès lors 11,1 % du total, ce qui génère des pourcentages très marqués.

L'analyse individuelle des partis devrait nous permettre de confirmer et affiner les observations faites ci-dessus, mais aussi de comparer les situations actuelles à celles de 2003.

Le cas du Parti socialiste confirme lui aussi la présence d'un engagement cyclique sur les listes et parmi les élus (tableau 13). Les 20-29 ans sont systématiquement sous-représentés sur les listes par rapport à leur poids dans la population, et semblent se voir attribuer un rôle purement figuratif (un seul est en position éligible). Cette analyse est aussi valable pour les plus de 60 ans. À l'inverse, les 40-59 ans (en particulier, les 50-59 ans) occupent une place prépondérante à tous les niveaux, bien au-delà de leur poids réel au sein de la population. Ce poids se renforce selon les catégories. Ainsi, 60,9 %

des députés socialistes ont entre 45 et 59 ans. Cependant, les trentenaires sont également relativement bien représentés. Ils constituent un peu plus d'un quart des députés socialistes (26,6 %).

Ceci correspond assez bien avec nos observations faites sur les élections de 2003, à ceci près que les trentenaires se voient accorder des places plus avantageuses sur les listes aux élections régionales qu'au niveau fédéral. Il est possible que le niveau régional soit considéré par le parti comme une première étape d'acquisition d'expérience pour son personnel politique, avant d'accéder au niveau fédéral à un âge plus avancé.

Tableau 13 : Répartition par classe d'âge des candidats et élus du PS à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
20-24	9,0	1,4	0,0	0,0	0,0
25-29	9,1	4,2	1,4	0,0	0,0
30-34	10,2	12,7	9,5	10,9	15,6
35-39	11,0	13,4	16,2	15,6	10,9
40-44	11,3	15,5	9,5	9,4	7,8
45-49	10,6	18,3	16,2	17,2	20,3
50-54	9,7	18,3	14,9	14,1	17,2
55-59	8,9	10,6	25,7	26,6	23,4
60-64	6,8	4,2	5,4	4,7	3,1
65-69	6,9	0,7	1,4	1,6	1,6
70 et plus	6,6	0,7	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	7 174 974	142	74	64	64
Moyenne		44,4 ans	47,7 ans	47,7 ans	47,2 ans

Au MR, les tendances sont identiques mais sont plus marquées (tableau 14). La sous-représentation des jeunes (20-29 ans) est tout aussi flagrante qu'au PS, mais elle s'étend à la classe supérieure des 30-34 ans.

La sur-représentation des classes d'âge intermédiaires est importante. Ainsi, les 40-49 ans représentent-ils 21,9 % de la population pour 37,5 % des députés ; les 50-59 ans 18,6 % de la population pour 33,3 % des députés ; et près de trois quarts des députés ont entre 40 et 59 ans (70,8 %), soit près de 12,2 point de plus qu'en 2003.

Cette hausse de la moyenne d'âge des candidats et élus réformateurs en 2004 pourrait pour partie s'expliquer par la volonté du parti de placer de nombreux mandataires locaux sur ses listes aux régionales wallonne et bruxelloise dans le but d'attirer un grand nombre de voix. Le MR est en effet le parti comptant le plus de mandataires locaux sur ses listes en 2004 (69,5 % des places). Cette stratégie est très claire à Bruxelles, où les listes du Mouvement regroupent nombre de mandataires locaux bien implantés. Or, ces mandataires locaux sont généralement expérimentés et plus âgés.

Par ailleurs, la plus forte présence de jeunes candidats et élus en 2003 a peut-être plus facilement pu être « imposée » par les organes centraux du parti. Lors de l'établissement des critères de sélection du personnel politique, ces derniers sont peut-être plus sensibles à la question du rajeunissement. À l'inverse, lors des élections régio-

nales, les fédérations jouent un rôle accru dans la composition des listes. Leur sélection semble davantage miser sur l'acquis (placement des mandataires locaux sur les listes), que sur le renouveau (introduction de jeunes), en particulier suite au remodelage de la liste bruxelloise après la démission de Daniel Ducarme ²¹.

Tableau 14 : Répartition par classe d'âge des candidats et élus du MR à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
20-24	9,0	3,9	1,4	0,0	0,0
25-29	9,1	5,4	1,4	0,0	0,0
30-34	10,2	7,4	7,0	6,3	6,3
35-39	11,0	14,8	19,7	14,6	12,5
40-44	11,3	12,8	9,9	16,7	16,7
45-49	10,6	21,4	23,9	20,8	20,8
50-54	9,7	12,8	12,7	22,9	22,9
55-59	8,9	10,5	14,1	8,3	10,4
60-64	6,8	6,6	8,5	10,4	10,4
65-69	6,9	2,3	0,0	0,0	0,0
70 et plus	6,6	1,9	1,4	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	7 174 974	257	71	48	48
Moyenne		45,3 ans	46,4 ans	47,4 ans	47,9 ans

Pour sa part, le CDH présente une situation fort semblable à celle de 2003 (tableau 15). Lors de cette élection, le parti présentait des listes de candidats dont la répartition par âge était relativement peu disproportionnée par rapport à la situation sur l'ensemble de la population. Cette observation se vérifie en 2004 pour la catégorie des candidats uniquement. Les écarts avec la réalité (population) sont de 5 points maximum. Le CDH est d'ailleurs le parti dont la moyenne d'âge des candidats est la plus basse, avec 42,8 ans.

Cependant, le parti centriste rejoint et dépasse même les deux grandes formations francophones dans la tendance à la sélectivité accrue au niveau des places éligibles. Tout comme en 2003, si les jeunes tiennent place sur les listes électorales, les places éligibles ne leur sont que très peu réservées. Le CDH est, à ce niveau, en phase avec le PS et le MR. Au total, 80 % des élus et 64 % des députés CDH ont entre 40 et 59 ans. Rappelons néanmoins que ces données ne portent que sur 25 élus.

²¹ É. ARCQ, P. BLAISE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections du 13 juin 2004. II. Les listes en présence », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, 2004, n° 1835-1836, p. 31.

Tableau 15 : Répartition par classe d'âge des candidats et élus du CDH à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
20-24	9,0	6,2	0,0	0,0	0,0
25-29	9,1	8,9	2,8	0,0	4,0
30-34	10,2	10,5	5,6	0,0	8,0
35-39	11,0	16,0	11,1	4,0	4,0
40-44	11,3	12,8	19,4	28,0	12,0
45-49	10,6	16,0	16,7	16,0	24,0
50-54	9,7	10,9	16,7	20,0	12,0
55-59	8,9	10,9	11,1	16,0	16,0
60-64	6,8	4,7	8,3	8,0	12,0
65-69	6,9	2,7	8,3	8,0	8,0
70 et plus	6,6	0,4	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	7 174 974	257	36	25	25
Moyenne		42,8 ans	47,9 ans	50,5 ans	49,3 ans

Écolo présente aussi une situation assez similaire à celle de 2003 (tableau 16). Celle-ci est d'ailleurs relativement singulière par rapport aux autres formations politiques. Tout comme dans les autres partis, les jeunes sont relativement sous-représentés à tous les niveaux. Mais les listes vertes se caractérisent surtout par la prédominance des quadragénaires. Déjà sur-représentés parmi les cadres intermédiaires du parti, ces derniers sont toujours fort présents sur les listes électorales (42,8 %), et dans les autres catégories (éligibles 63,0 %, élus 54,5 % et siégeant 54,5 %). Il est à noter la quasi-absence des plus de 55 ans. Ceci avait déjà pu être mis en avant en ce qui concernait les cadres²², ainsi qu'en 2003. L'effet générationnel avancé comme hypothèse explicative en 2003 semble se confirmer en 2004.

Enfin, tout comme en 2003, les candidats et élus du Front national figurent parmi les plus âgés des cinq partis francophones (tableau 17). La moyenne d'âge de chaque catégorie dépasse les 50 ans. L'ensemble des classes d'âge inférieures à 49 ans sont sous-représentées par rapport à leur poids réel au sein de la population. C'est le seul parti francophone étudié offrant une sous-représentation jusque dans des classes d'âge aussi avancées. À l'inverse, les classes d'âges entre 50 et 64 ans sont sur-représentées. En particulier, il est intéressant de noter le poids des quinquagénaires et des plus de 70 ans.

²² P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, «Les cadres intermédiaires du Parti socialiste et d'Écolo», *op. cit.*, p. 41.

Tableau 16 : Répartition par classe d'âge des candidats et élus d'Écolo à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
20-24	9,0	3,5	0,0	0,0	0,0
25-29	9,1	5,4	7,4	9,1	9,1
30-34	10,2	7,4	3,7	0,0	0,0
35-39	11,0	10,5	11,1	9,1	9,1
40-44	11,3	19,5	25,9	18,2	27,3
45-49	10,6	23,3	37,0	36,4	27,3
50-54	9,7	16,7	14,8	9,1	9,1
55-59	8,9	8,6	0,0	0,0	0,0
60-64	6,8	3,1	0,0	18,2	18,2
65-69	6,9	1,2	0,0	0,0	0,0
70 et plus	6,6	0,8	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	7 174 974	257	27	11	11
Moyenne		44,6 ans	43,2 ans	46,7 ans	46,2 ans

Tableau 17 : Répartition par classe d'âge des candidats et élus du FN à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
15-24	9,0	4,9	0,0	0,0	0,0
25-29	9,1	6,9	5,0	0,0	0,0
30-34	10,2	7,8	10,0	12,5	12,5
35-39	11,0	6,9	0,0	0,0	0,0
40-44	11,3	9,0	5,0	0,0	0,0
45-49	10,6	9,4	5,0	0,0	12,5
50-54	9,7	12,2	10,0	12,5	0,0
55-59	8,9	16,7	25,0	37,5	37,5
60-64	6,8	6,5	25,0	25,0	25,0
65-69	6,9	5,7	0,0	0,0	0,0
70 et plus	6,6	13,9	15,0	12,5	12,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	7 174 974	245	20	8	8
Moyenne		50,1 ans	54,5 ans	56,1 ans	55,5 ans

L'analyse de la répartition des candidats par classes d'âge nous permet de confirmer les deux enseignements fondamentaux de 2003.

D'une part, la participation à la politique semble majoritairement et prioritairement réservée aux classes d'âge intermédiaires (quadragénaires et quinquagénaires), au détriment des jeunes et des plus de 65 ans. Ceci est vrai pour l'ensemble des scrutins considérés, même si l'on constate une relative « précocité » des candidats et élus sur les listes bruxelloises par rapport aux listes wallonnes, mais surtout européennes. La présence de jeunes est peu perceptible, en particulier au MR et au PS ; le CDH propose une situation intermédiaire. Écolo peut être qualifié de parti de quadragénaires, et le FN de quinquagénaires- et sexagénaires.

D'autre part, si une intégration des jeunes et des moins jeunes est parfois sensible au niveau des listes de candidats prises dans leur ensemble (CDH, voire FN), la sélectivité est plus marquée au niveau des places éligibles et des élus. L'effet « entonnoir » constaté en matière de genre se reproduit en matière d'âge.

Ainsi, l'appartenance à la catégorie d'âge intermédiaire est un atout pour figurer sur les listes électorales régionales et européennes, en particulier aux meilleures places. Les partis politiques, gardant à l'esprit le double objectif de gain électoral et de travail parlementaire de qualité, semblent rechercher des candidats connus des électeurs et ayant une certaine expérience (politique ou autre). Ils recrutent donc leurs candidats de façon préférentielle parmi la tranche d'âge intermédiaire, celle-ci cumulant les critères recherchés. De même, il est probable que les candidats de cette tranche d'âge soient les plus nombreux à rechercher l'exercice d'une activité politique. Comme nous l'avons indiqué dans le précédent *Courrier hebdomadaire*, de nombreuses études ont démontré le caractère cyclique de la participation politique. Les classes d'âge les plus jeunes et les plus âgées seraient caractérisées par une implication moindre dans la vie politique en comparaison des classes intermédiaires. Il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve une proportion plus forte de candidats à l'exercice d'une fonction de représentation politique au sein de cette dernière catégorie.

3.3. RÉPARTITION DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANCOPHONES SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

La catégorie socio-professionnelle est le troisième indicateur que nous allons examiner. En 2003, nous avons pu mettre en lumière que l'exercice de certaines professions était une ressource avantageuse pour figurer en bonne place sur les listes électorales au niveau fédéral. Ainsi, nous avons constaté qu'il était quasi indispensable d'être actif. Cette nécessité était pour partie liée aux conditions d'âge, fixées par la loi ou les partis eux-mêmes, pour poser sa candidature. Cela pouvait expliquer le faible nombre d'étudiants et de pensionnés. Mais les inactifs comptent ici également les chômeurs qui, bien que correspondant aux critères d'âge, n'étaient pratiquement pas représentés. Par ailleurs, certains types de profession étaient de bons atouts pour figurer sur les listes électorales, et pour être élu. Ainsi, l'exercice d'une profession à caractère politique (attaché de cabinet, attaché parlementaire, collaborateur de parti, mais surtout ancien élu) était une caractéristique partagée par beaucoup de candidats, et par une majorité écrasante d'élus.

Pour rappel, en 2003, la Belgique²³ comptait 39,5 % d'actifs contre 60,5 % d'inactifs. Ces proportions sont très éloignées de celles que nous pouvons observer parmi les candidats à l'élection régionale wallonne (tableau 18). Les listes de candidats au Parlement wallon comportent un nombre important de personnes actives (85,2 %), quoique inférieur à ce que nous avons observé dans le cas de la Chambre (90,04 %) et du Sénat

²³ Les données dont nous disposons portent sur l'ensemble du royaume. Pour une comparaison optimale, il nous eut fallu connaître la répartition par région. Néanmoins, nous estimons la comparaison utile car celle-ci devrait nous permettre d'avoir une idée des tendances générales (similitudes et différences).

(95,2 %) en 2003. De même, cette tendance se renforce si l'on s'intéresse aux candidats aux places éligibles, aux élus et aux députés siégeant effectivement. Tout comme en 2003, ces trois dernières catégories excluent presque totalement les inactifs. La sous-représentation des inactifs est donc largement vérifiée. Elle est en partie logique au vu des conditions d'âge requises, mais pas entièrement (chômeurs).

Parmi les candidats exerçant une activité, nous retrouvons une grande part d'employés (22,7 %). Cependant, tout comme en 2003, ces derniers disparaissent pratiquement totalement aux échelons supérieurs.

La seconde profession la plus exercée par les candidats wallons est celle d'ancien élu européen, fédéral ou régional. Cette catégorie est clairement sur-représentée par rapport à son poids réel au sein de la population. Cette sur-représentation se renforce encore si l'on considère les candidats en place éligible uniquement (43,9 %). Être ancien élu semble donc être un atout important pour obtenir une place éligible sur une liste électorale, puisque près de la moitié de ces places sont détenues par cette catégorie. Le recrutement endogène est donc une réalité. Cependant, il est nettement moins marqué que dans le cas de la Chambre (61,4 % d'élus en place éligible) et du Sénat (85,0 %). Les anciens élus sont de 10 à 20 points moins nombreux au sein de l'assemblée régionale wallonne qu'en 2003 au niveau fédéral, et ce à tous les niveaux. Pour autant, cette stratégie paraît toujours aussi payante, car les anciens élus comptent pour 64,0 % des nouveaux élus. Ils sont un peu moins nombreux à siéger effectivement (57,3 %).

Pour leur part, les indépendants et professions libérales obtiennent des scores relativement plus réguliers. Ils constituent 13,9 % des candidats, mais restent plus présents parmi les élus et députés siégeant. Ceci tranche par rapport aux employés. Cette spécificité avait déjà pu être mise en évidence en 2003.

La quatrième profession la plus exercée par les candidats est celle d'enseignant (10,2 %). Mais ceux-ci semblent subir le même sort que les employés et se faire pratiquement évincer des places éligibles et de l'exercice d'un mandat. Notons également la relativement bonne position des cadres et des fonctionnaires.

À nouveau, la sous-représentation des ouvriers se vérifie. À l'inverse, l'ensemble des professions liées à la sphère politique (élu, attaché parlementaire, collaborateur de parti, attaché de cabinet) comptent pour 22,1 % des candidatures, et 64,0 % des élus. Ces proportions sont nettement inférieures à celles observées en 2003 à la Chambre et au Sénat, mais reste à tout le moins non négligeables. Le Parlement wallon voit sa composition finale plus variée en termes de profession exercée ; il est plus ouvert au monde du travail. Cependant, cette ouverture bénéficie essentiellement aux milieux socio-professionnels élevés (professions libérales, cadres).

Ces tendances observées en Wallonie se retrouvent largement au Parlement bruxellois, avec certaines nuances (tableau 19). La proportion d'inactifs parmi les candidats bruxellois est quasi identique (85,3 %).

Tableau 18 : Répartition par catégorie socio-professionnelle des candidats et élus au Parlement wallon en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus
Homme/Femme au foyer	2,5	0,7	0,0	0,0
Pensionné	4,7	2,2	1,3	0,0
Étudiant	2,6	0,7	0,0	0,0
Chômeur	5,0	2,2	0,0	0,0
Total inactifs	14,8	5,8	1,3	0,0
Indépendant/profession libérale	13,9	13,7	13,3	14,7
Ouvrier qualifié	0,9	0,0	0,0	0,0
Ouvrier non qualifié	0,8	0,0	0,0	0,0
Employé	22,7	10,8	1,3	2,7
Cadre	7,8	6,5	5,3	10,7
Fonctionnaire	5,8	7,9	4,0	5,3
Enseignant	10,2	4,3	4,0	2,7
Attaché cabinet	3,0	5,0	4,0	4,0
Collaborateur parti	0,9	0,0	0,0	0,0
Autre	0,9	0,0	0,0	0,0
Élu	16,5	43,9	64,0	57,3
Attaché parlementaire	1,7	2,2	2,7	2,7
Total actifs	85,2	94,2	98,7	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N	758	139	75	75
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0

Cependant, parmi les actifs, ce sont les élus qui, comme à la Chambre ou au Sénat en 2003, constituent le plus grand réservoir de candidatures (25,5 %). Être ancien élu semble être un atout important pour obtenir une place éligible sur une liste électorale à Bruxelles, puisque près de deux tiers de ces places sont détenues par cette catégorie (64,0 %). Ceci témoigne à nouveau d'un recrutement endogène élevé. Cependant, le nombre d'élus et de députés qui exercent la profession d'ancien élu est inférieur à celui observé en 2003 à la Chambre et au Sénat.

À nouveau, l'ensemble des professions liées à la sphère politique (élu, attaché parlementaire, collaborateur de parti, attaché de cabinet) compte pour 34,3 % des candidatures, et 73,7 % des élus. Ces proportions sont nettement inférieures à celles observées en 2003 à la Chambre et au Sénat, mais restent pour le moins non négligeables.

La seconde profession la plus exercée est celle d'employé. Mais ces derniers voient leur présence décroître fortement dans les autres catégories. C'est également le cas des fonctionnaires et des indépendants.

Enfin, le niveau européen présente une configuration très proche de celles du Sénat et de la Chambre en 2003 : quasi-absence d'inactifs (excepté au niveau des candidatures : 9,5 %), proportion écrasante d'anciens élus et autres personnes exerçant des fonctions politiques, en particulier aux catégories supérieures.

Tableau 19 : Répartition par catégorie socio-professionnelle des candidats et élus au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale en 2004 (en %)

	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Homme/Femme au foyer	0,7	0,0	0,0	0,0
Pensionné	6,1	1,3	1,4	1,4
Étudiant	1,8	0,0	0,0	0,0
Chômeur	6,1	1,3	0,0	0,0
Total inactifs	14,7	2,6	1,4	1,4
Indépendant/profession libérale	8,6	5,3	4,2	5,6
Ouvrier qualifié	1,6	0,0	1,4	1,4
Ouvrier non qualifié	0,7	0,0	0,0	0,0
Employé	21,6	5,3	5,6	8,3
Cadre	3,9	8,0	2,8	2,8
Fonctionnaire	9,1	4,0	5,6	4,2
Enseignant	5,5	4,0	2,8	2,8
Attaché cabinet	3,9	4,0	2,8	5,6
Collaborateur parti	1,8	2,7	2,8	1,4
Autre	1,1	0,0	1,4	1,4
Élu	25,5	64,0	69,4	65,3
Attaché parlementaire	2,0	0,0	0,0	0,0
Total actifs	85,3	97,4	98,6	98,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N	440	75	72	72
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 20 : Répartition par catégorie socio-professionnelle des candidats et élus au Parlement européen en 2004 (en %)

	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Homme/Femme au foyer	0,0	0,0	0,0	0,0
Pensionné	8,1	0,0	0,0	0,0
Étudiant	1,4	0,0	0,0	0,0
Chômeur	0,0	0,0	0,0	0,0
Total inactifs	9,5	0,0	0,0	0,0
Indépendant/profession libérale	9,5	0,0	0,0	0,0
Ouvrier qualifié	0,0	0,0	0,0	0,0
Ouvrier non qualifié	0,0	0,0	0,0	0,0
Employé	10,8	0,0	0,0	11,1
Cadre	5,4	7,1	0,0	0,0
Fonctionnaire	4,1	7,1	0,0	0,0
Enseignant	5,4	0,0	0,0	0,0
Attaché cabinet	4,1	0,0	0,0	0,0
Collaborateur parti	4,1	0,0	0,0	0,0
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0
Élu	43,2	85,7	100,0	88,9
Attaché parlementaire	4,1	0,0	0,0	0,0
Total actifs	90,5	100,0	100,0	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N	74	14	9	9
Données recueillies	98,7	100,0	100,0	100,0

Les trois niveaux analysés révèlent trois échelons différents au sein d'une même tendance. Éviction des inactifs et sur-représentation de la sphère politique sont communes aux candidatures et attribution de sièges aux trois assemblées. Cependant, le Parlement européen incarne cette tendance de façon plus prononcée et plus proche de ce qui avait été observé en 2003. Le Parlement bruxellois présente une situation intermédiaire, tandis que le Parlement wallon se situe dans une perspective relativement plus ouverte vers le monde professionnel, mais un monde professionnel particulier (cadres et indépendants principalement).

Concernant la sur-représentation des anciens élus et du monde politique en général, les mêmes pistes d'éclaircissement que pour 2003 peuvent être avancées en 2004. D'une part, ces tendances sont dictées par les critères d'offre fixés par les partis politiques. Ces derniers sont à la recherche de candidats. En cas d'insuffisance, la sphère de collaborateurs qui les entoure peut constituer un réservoir utile. Par ailleurs, le grand nombre d'élus sur les listes peut trouver une origine dans la volonté des partis de rencontrer leurs objectifs (victoire électorale et travail parlementaire). Les anciens élus bénéficient pour cela de ressources non négligeables : popularité et expérience. C'est pourquoi ils se voient placés en bon ordre sur les listes. À l'inverse, certaines professions (enseignement, professions libérales) sont présentes sur les listes, mais pas en ordre utile. L'idée étant que les candidats issus de ces milieux professionnels peuvent être considérés comme utiles d'un point de vue électoral par les partis politiques de par leur représentation d'un « monde » pourvoyeur de voix. Ils ne bénéficient cependant que rarement d'une place éligible. D'autre part, la situation en termes de demande intervient également dans l'explication de ces tendances. L'hypothèse est qu'il est plus aisé pour un individu issu du monde politique de poser sa candidature, la démarche étant moins lourde. Inversement, un individu éloigné de ce monde percevra la démarche de façon moins évidente.

Tout comme en 2003, chaque parti présente des caractéristiques spécifiques en matière de profil socio-professionnel de ses candidats. L'analyse révèle une très grande stabilité dans les spécificités de chaque formation politique.

Très clairement, c'est le FN qui se distingue le plus des autres formations politiques par sa forte proportion d'inactifs (45,7 %). Cette caractéristique était déjà établie en 2003, mais elle est encore plus saillante en 2004. Tous les autres partis présentent un nombre d'inactifs inférieur à 10 %. Les distinctions à opérer entre se situent dès lors davantage dans la répartition des types d'activités exercées par les candidats.

C'est sur les listes du PS et du MR que l'on peut dénombrer les plus fortes proportions de candidats issus du monde politique. Au MR, 48,2 % des candidats exercent une fonction de ce type ; au PS, la proportion est de 37,2 %. Ceci était déjà démontré en 2003. Ceci n'est pas très étonnant car ce sont les deux formations politiques les plus importantes de la partie francophone du pays ; de plus, ayant participé à l'exécutif régional tant en Wallonie qu'à Bruxelles, il est normal qu'elles disposent d'un réservoir d'attachés de cabinet dont ne peuvent se targuer les autres partis (Écolo excepté, en Wallonie). Employés et enseignants sont les professions les plus caractéristiques des candidats du CDH et d'Écolo.

Tableau 21 : Répartition par catégorie socio-professionnelle des candidats et élus du PS à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Homme/Femme au foyer	0,4	0,0	0,0	0,0
Pensionné	1,6	0,0	0,0	0,0
Étudiant	1,2	0,0	0,0	0,0
Chômeur	1,2	1,4	0,0	0,0
Total inactifs	4,4	1,4	0,0	0,0
Indépendant/profession libérale	9,7	6,8	7,8	7,8
Ouvrier qualifié	0,0	0,0	0,0	0,0
Ouvrier non qualifié	0,8	0,0	0,0	0,0
Employé	21,0	9,5	4,7	7,8
Cadre	7,8	5,4	3,1	6,3
Fonctionnaire	12,8	9,5	7,8	7,8
Enseignant	6,6	5,4	4,7	3,1
Attaché cabinet	3,5	4,1	1,6	4,7
Collaborateur parti	1,2	1,4	1,6	1,6
Autre	1,2	0,0	1,6	1,6
Élu	30,0	55,4	65,6	57,8
Attaché parlementaire	1,2	1,4	1,6	1,6
Total actifs	95,6	98,6	100,0	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N	257	74	64	64
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0

Mise à part la place prépondérante des anciens élus parmi les candidats et élus socialistes, il est nécessaire de noter la proportion non négligeable d'employés parmi les candidats du parti (tableau 21). Cette proportion diminue cependant fortement si l'on considère les députés siégeant effectivement. Par ailleurs, le Parti socialiste se distingue par la troisième place occupée par les fonctionnaires parmi ses candidats et ses élus.

Le MR, lui, se distingue par son grand nombre de personnes issues du monde politique (tableau 22). C'est le parti chez qui cette tendance est la plus forte. Ceci renforcerait l'hypothèse, évoquée dans l'analyse de l'âge des candidats et élus de ce parti, selon laquelle celui-ci aurait préféré constituer ses listes sur base de ses acquis plutôt que de miser sur un renouvellement de son personnel politique.

Par ailleurs, la formation réformatrice se caractérise par une proportion élevée d'indépendants. Ces derniers occupent la deuxième place des professions les plus exercées, et ce tant au niveau des candidats que des élus. Cette caractéristique avait déjà pu être mise en avant en 2003.

Pour sa part, le CDH se singularise par sa proportion très élevée d'employés parmi ses candidats (tableau 23). Suivent les élus et les enseignants, *ex aequo* avec les indépendants. Mis à part le FN, c'est le parti dont la part des candidats anciens élus sur les listes est la moins importante (16,0 %). Il est vrai que le parti compte parmi les plus pauvres en termes de nombre de députés régionaux.

Tableau 22 : Répartition par catégorie socio-professionnelle des candidats et élus du MR à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Homme/Femme au foyer	0,8	0,0	0,0	0,0
Pensionné	2,3	1,4	0,0	0,0
Étudiant	1,9	1,4	0,0	0,0
Chômeur	1,2	1,4	0,0	0,0
Total inactifs	6,2	4,2	0,0	0,0
Indépendant/profession libérale	17,9	12,7	6,3	8,3
Ouvrier qualifié	0,0	0,0	0,0	0,0
Ouvrier non qualifié	0,0	0,0	0,0	0,0
Employé	10,1	4,2	0,0	0,0
Cadre	7,8	8,5	4,2	6,3
Fonctionnaire	7,0	1,4	2,1	2,1
Enseignant	2,7	0,0	0,0	0,0
Attaché cabinet	10,1	8,5	8,3	8,3
Collaborateur parti	1,6	0,0	0,0	0,0
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0
Élu	34,6	60,6	79,2	75,0
Attaché parlementaire	1,9	0,0	0,0	0,0
Total actifs	93,8	95,8	100,0	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N	257	71	48	48
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 23 : Répartition par catégorie socio-professionnelle des candidats et élus du CDH à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Homme/Femme au foyer	0,8	0,0	0,0	0,0
Pensionné	1,6	0,0	0,0	0,0
Étudiant	4,3	0,0	0,0	0,0
Chômeur	2,7	0,0	0,0	0,0
Total inactifs	9,4	0,0	0,0	0,0
Indépendant/profession libérale	13,6	16,7	12,0	16,0
Ouvrier qualifié	0,8	0,0	0,0	0,0
Ouvrier non qualifié	0,0	0,0	0,0	0,0
Employé	22,2	0,0	0,0	4,0
Cadre	9,3	5,6	4,0	8,0
Fonctionnaire	8,9	13,9	4,0	4,0
Enseignant	13,6	11,1	8,0	8,0
Attaché cabinet	0,4	0,0	0,0	0,0
Collaborateur parti	3,1	0,0	0,0	0,0
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0
Élu	16,0	52,8	72,0	60,0
Attaché parlementaire	2,7	0,0	0,0	0,0
Total actifs	90,6	100,0	100,0	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N	257	36	25	25
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0

Les candidats et élus écologistes possèdent un profil socio-professionnel très similaire à celui du CDH (tableau 24). Les catégories socio-professionnelles les plus répandues sont identiques : employés, élus, enseignants. Seules les proportions divergent, légèrement à la hausse chez Écolo, au détriment des indépendants et des fonctionnaires.

La forte présence de personnes issues du milieu enseignant au sein du parti vert avait déjà pu être mise en évidence à plusieurs reprises (en 2003 à la Chambre et au Sénat, parmi les adhérents²⁴ et les cadres intermédiaires du parti²⁵). Rien d'étonnant dès lors de les retrouver en bonne place sur les listes électorales.

Tableau 24 : Répartition par catégorie socio-professionnelle des candidats et élus d'Écolo à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Homme/Femme au foyer	1,2	3,7	0,0	0,0
Pensionné	2,7	0,0	9,1	9,1
Étudiant	2,3	0,0	0,0	0,0
Chômeur	2,3	0,0	0,0	0,0
Total inactifs	8,5	3,7	9,1	9,1
Indépendant/profession libérale	9,8	7,4	9,1	9,1
Ouvrier qualifié	0,4	0,0	0,0	0,0
Ouvrier non qualifié	0,8	0,0	0,0	0,0
Employé	27,0	11,1	9,1	9,1
Cadre	5,5	7,4	0,0	0,0
Fonctionnaire	3,9	7,4	0,0	0,0
Enseignant	17,6	3,7	0,0	0,0
Attaché cabinet	2,7	3,7	0,0	0,0
Collaborateur parti	1,2	3,7	9,1	0,0
Autre	1,6	0,0	0,0	0,0
Élu	20,3	51,9	63,6	72,7
Attaché parlementaire	0,8	0,0	0,0	0,0
Total actifs	91,5	96,3	90,9	90,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N	257	27	11	11
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0

Nous l'avons déjà noté, le profil socio-professionnel des candidats et élus du Front national est tout à fait particulier en comparaison des autres formations politiques. Nous nous contenterons de développer des remarques par rapport au profil des candidats, les autres catégories étant trop peu fournies pour pouvoir mener une analyse significative.

D'une part, comme en 2003, c'est le seul parti au sein duquel les inactifs sont bien représentés. C'est essentiellement dû à une forte présence de candidats pensionnés et de chômeurs. Cette remarque est à mettre en parallèle avec les observations sur l'âge

²⁴ P. DELWIT et J.-M. DE WAELE, *Écolo. Les verts en politique*, Bruxelles, De Boeck, Pol-His, 1996, p. 210.

²⁵ P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, « Les cadres intermédiaires du Parti socialiste et d'Écolo », *op. cit.*, p. 44.

moyen élevé des candidats du FN, et devra être mise en relation avec le niveau de diplôme de ces derniers.

C'est à nouveau le seul parti au sein duquel les ouvriers occupent une place relative sur les listes électorales. Ces derniers constituent 6,5 % de l'ensemble des candidats.

Parmi les actifs, c'est le parti intégrant le moins d'anciens élus sur ses listes. De manière plus générale, le FN ne compte que très peu de candidats rattachés à l'exercice d'une fonction politique (attaché de cabinet, collaborateur de parti, attaché parlementaire). Cette remarque est évidemment logique compte tenu de la faible représentation du parti dans les différentes arènes parlementaires concernées, en comparaison des autres formations politiques. Le FN compte également très peu d'enseignants et de fonctionnaires sur ses listes. À l'inverse, c'est celui qui compte le plus d'employés parmi ses candidats.

Tableau 25 : Répartition par catégorie socio-professionnelle des candidats et élus du FN à l'occasion des élections régionales et européennes du 13 juin 2004 (en %)

	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Homme/Femme au foyer	5,7	0,0	0,0	0,0
Pensionné	19,6	15,0	12,5	0,0
Étudiant	1,6	0,0	0,0	0,0
Chômeur	18,8	10,0	0,0	0,0
Total inactifs	45,7	25,0	12,5	0,0
Indépendant/profession libérale	7,8	5,0	12,5	12,5
Ouvrier qualifié	4,5	0,0	12,5	12,5
Ouvrier non qualifié	2,0	0,0	0,0	0,0
Employé	28,2	30,0	12,5	25,0
Cadre	0,8	10,0	12,5	12,5
Fonctionnaire	1,2	0,0	0,0	0,0
Enseignant	0,4	0,0	0,0	0,0
Attaché cabinet	0,0	0,0	0,0	0,0
Collaborateur parti	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre	2,0	0,0	0,0	0,0
Élu	4,1	20,0	25,0	25,0
Attaché parlementaire	3,3	10,0	12,5	12,5
Total actifs	54,3	75,0	87,5	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N	245	20	8	8
Données recueillies	100,0	100,0	100,0	100,0

Tout comme en 2003, chaque parti présente des caractéristiques spécifiques en matière de profil socio-professionnel de ses candidats. Très clairement, c'est le FN qui se distingue le plus des autres formations par sa forte proportion d'inactifs. Les distinctions à opérer entre les autres partis se situent davantage dans la répartition des types d'activités exercées par les candidats. C'est sur les listes du MR et du PS que l'on peut dénombrer les plus fortes proportions d'attachés de cabinet et d'anciens élus. Ceci n'est pas très étonnant car ce sont les deux formations politiques les plus importantes de la partie francophone du pays ; de plus, ayant participé à l'exécutif à tous les niveaux de

pouvoir depuis au moins une législature, il est normal qu'elles disposent d'un réservoir d'attachés de cabinet dont ne peuvent se targuer les autres partis (Écolo excepté). Employés et enseignants sont les professions les plus caractéristiques des candidats du CDH, et surtout d'Écolo.

3.4. CAPITAL SCOLAIRE DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANCOPHONES

Lors de l'élection de 2003, nous avons pu constater du côté francophone des écarts flagrants dans le capital scolaire des candidats et des élus par rapport à la moyenne de la population. On pouvait même parler de caractère élitaire marqué parmi les candidats sur les listes des partis à représentation parlementaire (PS, MR, CDH, Écolo et FN). Cet élitisme est encore plus marqué si on ne prend en considération que les élus. Ainsi, à la Chambre, pas moins de trois quarts des députés élus le 18 mai 2003 sont titulaires d'un diplôme universitaire (75,9 %), le quart restant regroupant les députés déclarant un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire (24,1 %). Sur l'ensemble des candidats, les personnes ayant obtenu un diplôme au-delà de l'enseignement secondaire représentent 94,7 % des candidats.

À la lumière de ces chiffres, nous poursuivons la même analyse pour les élections européennes et régionales le 13 juin 2004. Toutefois, avant d'entrer dans le détail de ces données, une remarque préliminaire s'impose. Tout comme pour les scrutins de 2003, la collecte des données concernant le capital scolaire a été délicate. Nous disposons donc pour cette variable d'une base de données moins étendue. Il nous manque approximativement un tiers des données relatives au dernier diplôme obtenu. Néanmoins, nous pourrions présenter des résultats pour les trois scrutins tenus en 2004 et quatre des cinq partis représentés dans les assemblées régionales. La seule formation pour laquelle nous estimons ne pouvoir présenter d'informations utiles étant donné le grand nombre de cas manquants est le Front national.

Dès lors, il est primordial de garder à l'esprit que les pourcentages présentés sont calculés sans tenir compte des données manquantes. Nous mentionnerons toutefois au bas de chaque tableau la part de candidats pour lesquels nous disposons de données fiables. Il convient d'y prêter attention. En effet, ces informations non disponibles peuvent créer un léger biais. Il n'est pas exclu que les « sans diplôme » soient relativement plus nombreux parmi les candidats et élus pour lesquels nous n'avons pas de données fiables.

Au-delà de ces précautions méthodologiques, les chiffres dont nous disposons confirment les grandes tendances observées en 2003. Le caractère élitaire de la classe politique en ce qui concerne le capital scolaire demeure fort marqué. La quasi-totalité des candidats et élus à l'occasion du scrutin du 13 juin 2004 sont titulaires d'un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur non universitaire (tableau 26). Pour l'élection au Parlement wallon, plus d'un candidat sur deux déclarent avoir terminé avec succès un cycle universitaire (52,4 %). En outre, un autre tiers est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire (38 %). En d'autres termes, seules 9,6 % des places sur les listes des partis francophones pour cette élection régio-

nale wallonne sont occupées par des personnes n'ayant pas obtenu de diplôme après les études secondaires.

Tableau 26 : Dernier diplôme des candidats et élus au Parlement wallon en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Universitaire et sup univ.	9,9	52,4	59,7	64,3	62,3
Supérieur non universitaire	12,3	38,0	34,5	31,4	34,8
Secondaire supérieur	30,8	8,6	5,9	4,3	2,8
Secondaire inférieur	22,5	0,8	0,0	0,0	0,0
Primaire	24,5	0,2	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	8 553 144	532	119	70	69
Données recueillies	100,0	70,2	85,6	93,3	92,0

Source : INS – enquête sur les forces de travail – niveau d'instruction de la population en 2003.

Ces chiffres tranchent avec ceux de l'ensemble de la population belge²⁶. En effet, au sein de celle-ci, les universitaires ne représentent que 9,9 % de la population, et les diplômés du supérieur non universitaire 12,3 %. En revanche, les personnes ayant interrompu leurs études à l'issue du primaire ou du secondaire inférieur constituent près de la moitié de la population du pays (47 %).

La sur-représentation des personnes ayant un diplôme de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur non universitaire lors du scrutin du 13 juin 2004 est encore plus marquée sur l'ensemble des élus wallons. Parmi ceux-ci, près de deux tiers sont porteurs d'un titre universitaire (64,3 %), et près d'un tiers ont pour dernier diplôme un certificat de l'enseignement supérieur non universitaire (31,4 %). Au total, ils ne sont donc que 4,3 % des députés régionaux wallons à ne pas avoir obtenu de diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire.

On retrouve donc « l'effet d'entonnoir » pour le capital scolaire. En effet, la présence de personnes ayant poursuivi plus longtemps leurs études tend à augmenter au fur et à mesure que l'on se rapproche de la catégorie des élus siégeant effectivement. Ainsi la proportion d'universitaire est-elle plus importante parmi les places éligibles (59,7 %) que sur l'ensemble des candidats (52,4 %). Cette tendance se renforce encore pour les députés (64,3 %). Toutefois, il convient de souligner que la part des universitaires au sein du Parlement wallon est nettement moins importante qu'au sein du Parlement fédéral où elle est de près de 10 points supérieure.

Enfin, si on entre dans une analyse plus détaillée des diplômés de l'enseignement universitaire ayant pris part à l'élection de 2004 pour le Parlement wallon, on constate que certaines filières sont mieux représentées que d'autres. Les trois orientations les plus suivies par les candidats ayant un diplôme délivré par une université sont le droit (28,8 %), la science politique (14,3 %) et l'économie (10,1 %). Ces options étaient aussi

²⁶ Les seules données sur l'ensemble de la population dont nous disposons portent sur tout le pays. Il aurait été plus précis d'avoir ces mêmes chiffres pour la Wallonie et Bruxelles. Néanmoins, bien que de légères différences régionales existent, les données de l'INS sur l'ensemble de la population belge illustrent suffisamment l'écart de capital scolaire entre les citoyens belges et les personnes ayant figuré sur les listes à l'occasion des élections régionales et européennes de 2004.

les plus suivies par les candidats au Parlement fédéral en 2003. Parmi les élus, on retrouve les mêmes orientations. La part de juristes y est encore plus significative (40,9 %). Ensuite, viennent l'économie (13,6 %) et la science politique (13,6 %), puis la communication (11,4 %).

Au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (tableau 27), les mêmes observations sont globalement valables. On relève une très forte sur-représentation des diplômés de l'enseignement universitaire et du supérieur non universitaire à tous les niveaux. Celle-ci voisine les 95 % que l'on prenne en compte tous les candidats (93,4 %), les places éligibles (93,5 %), les élus (96,9 %) ou les députés siégeant après le jeu des suppléances (95,3 %).

L'« effet d'entonnoir » observé pour le Parlement wallon jouait par une diminution des personnes n'ayant pas obtenu de diplôme après le secondaire et une augmentation des universitaires si on réduisait l'échantillon des candidats aux places éligibles et de celles-ci aux élus. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, on constate également une même hausse du pourcentage d'universitaires. Toutefois, celle-ci se fait aux dépens des diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire plutôt qu'en défaveur des quelques personnes n'ayant pas poursuivi leurs études au-delà du secondaire.

Tableau 27 : Dernier diplôme des candidats et élus francophones au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Universitaire	9,9	61,3	75,8	79,7	77,8
Supérieur non universitaire	12,3	32,1	17,7	17,2	17,5
Secondaire supérieur	30,8	6,6	6,5	3,1	4,8
Secondaire inférieur	22,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Primaire	24,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	8 553 144	274	62	64	63
Données recueillies	100,0	62,3	82,7	88,9	87,5

Pour ce qui concerne les filières les plus suivies par les titulaires d'un diplôme universitaire ayant pris part à l'élection en Région bruxelloise, le droit est comme en Wallonie la filière la plus fréquentée. Cette orientation a été empruntée par un tiers des candidats (31,5 %). Viennent ensuite l'économie (15,5 %), la science politique (11,3 %) et la communication (10,1 %). Parmi les députés bruxellois élus le 13 juin 2004, 45,1 % étaient juristes. Les autres élus se répartissent entre l'économie (13,7 %) et la communication (17,6 %).

Enfin, la troisième assemblée élue le 13 juin 2004 dont nous étudions le profil des candidats est le Parlement européen. À l'instar des deux autres parlements déjà évoqués, ce dernier présente une forte représentation des diplômés de l'enseignement supérieur et universitaire (tableau 28). Ce caractère élitaire y est même encore plus marqué que pour les listes pour le Parlement wallon et pour le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. En particulier, les titulaires d'un diplôme universitaire y sont encore plus nombreux.

Tableau 28 : Dernier diplôme des candidats et élus francophones au Parlement européen en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Universitaire	9,9	77,6	71,4	77,8	87,5
Supérieur non universitaire	12,3	17,2	28,6	22,2	12,5
Secondaire supérieur	30,8	5,1	0,0	0,0	0,0
Secondaire inférieur	22,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Primaire	24,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	8 553 144	58	14	9	8
Données recueillies	100,0	77,3	100,0	100,0	88,9

Dans les chiffres, cet élitisme se vérifie tant pour les candidats que pour les places éligibles, les élus et les députés européens siégeant après le jeu des suppléances. Ainsi, plus de trois quarts des candidats des cinq partis parlementaires francophones pour lesquels nous disposons d'informations valides ont terminé avec succès un cycle dans une université (77,6 %). Si on y ajoute les 17,2 % de diplômés du supérieur non universitaire, on s'aperçoit qu'à peine 5,1 % des candidats francophones à ces élections européennes n'ont pas poursuivi leurs études au-delà du secondaire.

Le caractère élitaire s'accroît par «effet d'entonnoir». Les personnes n'ayant pas complété un cycle dans une école supérieure ou une université sont totalement absentes des places éligibles. On n'en compte aucun non plus parmi les élus et les députés siégeant après le jeu des suppléances. Cet élément confirme que l'élection au Parlement européen est bien la plus élitiste en Belgique francophone en termes de capital scolaire. Tant au Parlement wallon qu'au sein de son équivalent bruxellois, on retrouve un petit nombre d'élus, ainsi que de candidats aux places éligibles, déclarant comme dernier diplôme un certificat de l'enseignement secondaire. De même, les élections fédérales du 18 mai 2003 ont vu l'entrée à la Chambre et au Sénat de citoyens n'étant titulaires d'aucun diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire.

Cet élitisme plus marqué au Parlement européen peut en partie s'expliquer par le très faible nombre d'élus francophones belges au sein de cette assemblée. En conséquence, les partis ont peu de places sur les listes et leur nombre d'élus est réduit. De ce fait, les critères de sélection y sont encore plus élevés lors de la confection de ces listes.

Enfin, si on relève les filières suivies par les universitaires ayant pris part en tant que candidat à cette élection européenne de 2004, on retrouve les mêmes orientations dominantes que pour les autres élections, à savoir le droit (31,1 %), la science politique (17,8 %), et la communication (11,1 %). Les études en économie sont moins présentes (6,7 %) tandis que les filières scientifiques et médicales regroupent près d'un cinquième des candidats considérés (18,9 %). Parmi les élus, on recense les mêmes orientations mais dans un ordre quelque peu différent. Il est toutefois délicat de parler en termes de pourcentages quand on analyse une population de seulement neuf députés européens. Chacun représente en effet 14,3 %.

À la suite de ces observations générales, il est intéressant d'étudier les différences entre partis au niveau du capital scolaire des candidats et élus.

Tableau 29 : Dernier diplôme des candidats et élus PS à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Universitaire	9,9	49,6	54,8	61,9	61,3
Supérieur non universitaire	12,3	36,8	37,0	33,3	33,9
Secondaire supérieur	30,8	12,0	8,2	4,8	4,8
Secondaire inférieur	22,5	1,7	0,0	0,0	0,0
Primaire	24,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	8 553 144	242	73	63	62
Données recueillies	100,0	94,2	98,6	98,4	96,9

Sur les listes du Parti socialiste (tableau 29), il convient de parler d'une sur-représentation des candidats au capital scolaire élevé si on compare ces chiffres avec ceux de l'ensemble de la population belge. Mais, cette formation se distingue quelque peu des autres en ce qui concerne cette variable. La part d'universitaires y est relativement moindre. Ces derniers ne représentent que la moitié des candidats (49,6 %). Les mêmes proportions sont observées concernant les places éligibles (54,8 %). La hausse n'est que légère pour les élus (61,9 %) et les députés siégeant après le jeu des suppléances (61,3 %). Pour autant, cette plus faible part d'universitaires n'est pas compensée par un nombre plus important de personnes n'ayant pas poursuivi leurs études à l'issue du secondaire, voire du primaire. Ce sont principalement les diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire qui sont plus présents sur les listes du PS que sur les listes des autres partis. Cette forte représentation de cette catégorie était déjà une particularité du PS en 2003. Toutefois, elle est moins marquée qu'en 2004, en particulier pour les places éligibles et les élus. Avec les sociaux-chrétiens, les socialistes sont aussi ceux comptant le plus de diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire parmi leurs membres actifs²⁷.

Parmi les universitaires sur les listes PS en 2004, on retrouve principalement des diplômés en droit (25,8 %), en science politique (17,5 %) et en économie (12,5 %). Les mêmes filières, en plus de la communication (15,4 %), ont été les plus suivies par les élus socialistes. Parmi ceux-ci, on compte 28,2 % de juristes, 17,9 % d'économistes et 12,8 % de diplômés en science politique.

Le Mouvement réformateur présentait en 2003 des candidats au profil assez proche de ceux du PS pour ce qui a trait au capital scolaire. Les universitaires représentaient deux tiers des candidats (68,6 %), pour un quart de diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire (24 %). La sur-représentation de ces deux catégories se maintenait au même niveau pour les places éligibles (67,9 % et 28,6 %), à la différence du CDH et d'Écolo où les universitaires monopolisaient presque l'entièreté de ces positions de choix (87,5 % et 85,7 %). Enfin, trois quarts des députés et sénateurs MR élus en 2003

²⁷ P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, «Les cadres intermédiaires du Parti socialiste et d'Écolo», *op. cit.*; P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, «Les cadres intermédiaires du PSC et du Mouvement réformateur», *op. cit.*

avaient complété un cycle dans une université (75 %), pour un peu plus de 20 % au sein d'une haute école (21,4 %).

Une année plus tard, la proximité entre candidats et élus du PS et du MR ne s'observe plus pour ce qui concerne le dernier diplôme obtenu (tableau 30). En comparaison avec 2003, on recense moins d'universitaires sur les listes le Mouvement réformateur (57,2 %). Pour autant, la part de ces derniers demeure relativement constante pour les places éligibles (71,8 %), les élus (79,2 %) et les députés en place à la rentrée parlementaire (79,2 %).

Tableau 30 : Dernier diplôme des candidats et élus MR à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Universitaire	9,9	57,2	71,8	79,2	79,2
Supérieur non universitaire	12,3	32,3	21,1	12,5	12,5
Secondaire supérieur	30,8	8,9	4,2	4,2	4,2
Secondaire inférieur	22,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Primaire	24,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	8 553 144	257	71	48	48
Données recueillies	100,0	98,4	97,2	95,8	95,8

La part plus faible de candidats ayant accompli un cycle universitaire parmi les élus est compensée par une forte présence de diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire (32,3 %). Celle-ci va en diminuant pour les places éligibles (21,1 %) et les élus (12,5 %), cette baisse allant de pair avec une hausse de la proportion d'universitaires. Le MR est d'ailleurs le parti francophone comptant la plus grande part d'universitaires parmi les membres prenant part à ses congrès²⁸.

Les filières universitaires ayant le plus de succès au sein du MR en 2004 sont le droit (42,2 %) l'économie (13,6 %), la science politique (12,2 %), soit le même trio de tête qu'en 2003. La place prépondérante des juristes se répercute parmi les candidats occupant les places éligibles (41,2 %), les élus (50 %) et les députés siégeant à l'issue des suppléances (50 %). L'économie se maintient à ces niveaux d'analyse comme seconde orientation la plus empruntée par le personnel politique du Mouvement réformateur.

La troisième formation francophone étudiée est le Centre démocrate humaniste (tableau 31). Celle-ci ne présente pas d'écart majeur par rapport au PS et au MR. On retrouve globalement les mêmes proportions d'universitaires (60,3 %), un tiers de diplômés de l'enseignement supérieur (36,6 %) et une tout petite partie de personnes ayant arrêté leurs études à l'issue du secondaire général (2,6 %) et même quelques-uns ayant interrompu leur cursus à l'issue de l'école primaire (0,5 %).

²⁸ P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, « Les cadres intermédiaires du PSC et du Mouvement réformateur », *op. cit.*

Tableau 31 : Dernier diplôme des candidats et élus CDH à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Universitaire	9,9	60,3	69,7	75,0	68,2
Supérieur non universitaire	12,3	36,6	24,2	25,0	31,8
Secondaire supérieur	30,8	2,6	6,0	0,0	0,0
Secondaire inférieur	22,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Primaire	24,5	0,5	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	8 553 144	194	33	24	22
Données recueillies	100,0	75,5	91,7	96,0	88,0

Comme nous l'avons déjà constaté pour les autres partis ainsi que pour les élections fédérales de 2003, un « effet d'entonnoir » joue entre les candidats, les personnes occupant les places éligibles, et les élus. Ce mécanisme tend à réduire petit à petit l'accès aux mandats électifs pour ceux disposant de moins de ressources en termes de capital scolaire, de potentiel électoral et de ressources économiques. Pour le CDH, cet « effet d'entonnoir » se traduit en premier lieu par une augmentation de la proportion de titulaires d'un diplôme universitaire pour les places éligibles (69,7 %), puis pour les stragontins de député régional ou européen (75 %). En parallèle, la part des autres catégories au capital scolaire moins important diminue.

Si l'on prend en considération uniquement les candidats ayant complété un cycle universitaire, on s'aperçoit que ces derniers l'ont principalement obtenu au sein de départements de droit (39,3 %), de philosophie et lettres (12,8 %), d'économie (11,1 %) et de science politique (10,3 %). La prépondérance des juristes devient même écrasante parmi les candidats occupant des places éligibles (70,9 %) et les élus (62,2 %). Une étude réalisée en 2002 avait, en l'occurrence, montré que cette orientation était la plus suivie parmi les universitaires membres du PSC participant aux congrès de ce parti²⁹.

Enfin, la dernière formation francophone abordée est Écolo (tableau 32)³⁰. Sur les listes écologistes en 2004, on retrouve d'emblée une proportion d'universitaires légèrement plus importante que pour les trois autres partis parlementaires francophones étudiés jusqu'à présent (63,5 %). On n'observe pas pour autant un moins grand nombre de diplômés de l'enseignement supérieur (32,7 %). Ce sont donc les personnes n'ayant pas obtenu de diplôme au-delà du secondaire qui sont moins présentes au sein de ce parti qu'au PS, au MR ou au CDH. Pour les places éligibles et les élus, la part des titulaires d'un diplôme universitaire augmente, tandis que celle des diplômés du supérieur non universitaire diminue. Écolo est d'ailleurs le parti comptant le plus fort pourcentage d'universitaires parmi ses élus en 2004 (87,5 %). En 2003, le parti partageait déjà ce leadership avec le CDH.

²⁹ P. DELWIT, B. HELLINGS et É. VAN HAUTE, « Les cadres intermédiaires du PSC et du Mouvement réformateur », *op. cit.*

³⁰ Nous ne présenterons effectivement aucun chiffre pour le Front national étant donné le faible nombre de données fiables dont nous disposons quant au dernier diplôme des candidats et élus de ce parti.

Tableau 32 : Dernier diplôme des candidats et élus Écolo à l'occasion des élections régionales et européennes en 2004 (en %)

	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
Universitaire	9,9	63,5	72,2	87,5	87,5
Supérieur non universitaire	12,3	32,7	27,8	12,5	12,5
Secondaire supérieur	30,8	3,9	0,0	0,0	0,0
Secondaire inférieur	22,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Primaire	24,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	8 553 144	156	18	8	8
Données recueillies	100,0	60,7	66,7	72,7	72,7

Les candidats écologistes ayant accompli un cycle universitaire l'ont principalement en sciences de la nature (16,1 %), en science politique (15,1 %), en communication (15,1 %) et sciences sociales (11,1 %). Déjà en 2003, les verts francophones présentaient la singularité de ne pas compter une forte proportion de juristes sur leurs listes et une proportion plus forte d'universitaires ayant suivi un cursus de sciences exactes. On n'en compte d'ailleurs aucun parmi les élus régionaux et européens de 2004 d'Écolo. Ces derniers ont principalement suivi la communication, l'histoire ou la science politique. Il n'est toutefois pas possible de présenter des pourcentages significatifs en la matière sachant que nous ne traitons que huit élus écologistes.

En conclusion, l'élitisme en termes de capital scolaire, déjà observé en 2003, est encore la règle une année plus tard. Il se confirme donc que l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, et en particulier de l'enseignement universitaire, favorise l'accès aux mandats représentatifs. Cette tendance est observable pour l'ensemble des candidats, mais elle se renforce si on ne considère que les places éligibles et les élus, confirmant dès lors «l'effet d'entonnoir». Entre partis, on ne constate d'ailleurs que peu de différences en la matière. Deux explications peuvent venir soutenir cette sur-représentation des plus diplômés. D'une part, les partis (les offreurs) tendent à sélectionner des candidats et des futurs parlementaires adéquatement armés pour leur futur travail au sein des assemblées. En outre, les citoyens ayant été les mieux formés à la chose publique au cours de leurs études seront sans doute plus enclins à postuler à une place sur les listes des partis politiques.

3.5. L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS

La cinquième variable abordée dans l'analyse du profil des candidats francophones aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004 est leur origine géographique, leur commune de résidence. De la sorte, il sera possible d'évaluer dans quelle mesure les partis tentent de recruter des candidats venant de communes de tailles différentes.

En l'occurrence, diverses études, dont celle menée sous la direction de Gallagher et Marsh, insistent sur le fait que le respect d'un équilibre géographique au sein des listes est sans doute la considération la plus respectée par les formations politiques en

Europe occidentale³¹. Ces dernières veillent à cette juste répartition territoriale principalement pour deux raisons. D'une part, en ayant des candidats du plus grand nombre de localités possibles, les partis peuvent espérer atteindre un plus large panel d'électeurs. D'autre part, les structures locales et régionales au sein des partis veillent attentivement à pouvoir bénéficier d'une place en vue sur les listes électorales.

Ce débat prend d'autant plus d'importance en Belgique à l'occasion des scrutins de 2003 et 2004 qu'une réforme majeure a précisément touché à la structuration géographique de l'élection. En effet, en 2003, le législateur fédéral a décidé d'élargir à l'échelle des provinces les circonscriptions pour la Chambre des représentants. Les deux seules exceptions sont les circonscription de Louvain et de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Un an plus tard, la question s'est posée de l'extension de cette mesure aux scrutins régionaux flamand et wallon. Au Nord du pays, la provincialisation a été adoptée. À l'inverse, le Parlement wallon a pris le parti de ne pas modifier les frontières des districts électoraux. Un des risques évoqués par les opposants de la provincialisation est que cette mesure risquerait de favoriser les candidats des communes plus peuplées. En effet, plus la taille de la circonscription électorale est grande, plus les partis tendraient à faire appel à des candidats au potentiel de voix élevé. Or, celui-ci est plus important dans une commune au poids démographique plus important.

Dans ce cadre, il est particulièrement intéressant de se pencher sur la répartition géographique des candidats et des élus à l'occasion des élections régionales et européennes de 2004. À l'occasion du scrutin fédéral de 2003, ce travail a été réalisé pour la partie néerlandophone du pays par B. Wauters, J. Noppe et S. Fiers (de la KU Leuven). Ceux-ci ont catégorisé les communes selon leur population. Ils ont ensuite calculé la part de la population vivant dans chaque catégorie de municipalité. Enfin, ces proportions ont été comparées avec la répartition des candidats et élus suivant ce même classement des communes. Il ressortait, de leur analyse, une assez juste correspondance entre l'origine géographique des candidats et la distribution de la population. En revanche, l'examen des élus flamands, et non plus des candidats, révèle une forte sur-représentation des mandataires résidant dans les communes les plus peuplées³².

Ce travail a été complété par une analyse similaire des listes francophones en 2003, publiée dans un précédent *Courrier hebdomadaire*³³. De cette recherche, il apparaît que les partis francophones essaient aussi au maximum de respecter sur leurs listes un équilibre entre candidats résidant dans des villes fort peuplées, de taille moyenne, et plus petites. Par contre, parmi les élus, cet équilibre n'est pas aussi bien suivi. Tout comme en Flandre, les communes les plus peuplées y obtiennent une plus forte représentation. Même le jeu des suppléances ne permet pas véritablement d'assurer une plus juste présence parlementaire des communes moins peuplées. Entre partis, les mêmes tendances ont été mises à jour. Toutefois, cette sur-représentation des urbains est plus marquée

³¹ M. GALLAGHER, M. MARSH, *Candidate Selection in Comparative Perspective: The Secret Garden of Politics*, Londres, Sage, 1988.

³² B. WAUTERS, J. NOPPE et S. FIERS, «Nationale kopstukken, lokale sterkhouders en onbekende kandidaten. Een analyse naar de lokale verankering van kandidaten en gekozenen bij de parlementsverkiezingen van 18 mei 2003», *Belgeo*, 2003, 2, pp. 165-186.

³³ P. DELWIT, B. HELLINGS, J.-B. PILET et É. VAN HAUTE, «Le profil des candidats francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003», *op. cit.*

au sein de certaines formations. C'est en particulier le cas d'Écolo et du FN, deux partis qui d'ailleurs ont un électorat et des membres proportionnellement plus nombreux dans les grandes villes.

La même analyse doit être menée pour les partis francophones à l'occasion des scrutins régionaux et européen de 2004. En la matière, l'étude de la répartition géographique des candidats sur les listes pour le Parlement wallon est particulièrement intéressante. En effet, les anciennes circonscriptions y ont été maintenues. Celles-ci sont de petite taille tant au plan de leur superficie que de leur magnitude. Cette configuration est censée favoriser les candidats des plus petites communes, dont le potentiel de voix sera relativement plus attractif qu'au sein de grandes circonscriptions. En outre, certains arrondissements électoraux ont la particularité de ne pas compter de grandes villes. On peut citer celui de Huy-Waremme au sein duquel la première de ces deux communes est la localité la plus peuplée avec 19 525 habitants. Dans la circonscription de Neufchâteau-Virton, Virton compte la population la plus importante avec 11 044 résidents. Mécaniquement, ce type d'arrondissements empêche les plus grandes communes d'accaparer l'ensemble des places sur les listes des partis en Wallonie.

En l'occurrence, sur l'ensemble des candidats, l'équilibre entre les communes de différentes tailles tend à être assez bien respecté en Wallonie (tableau 33). Les villes de plus de 60 000 habitants représentent un peu moins d'un quart de la population de la Région. Or, 20,7 % des candidats sont originaires de ces plus grandes communes. Pour chaque catégorie de communes, l'écart entre la part de candidats et la part de la population wallonne y étant domiciliée n'excède pas les 3 %. On est donc encore plus proche de l'équilibre géographique que pour la Chambre en 2003. Dans ce dernier cas, les différences pouvaient atteindre près de 5 %. Elles se marquaient surtout à l'avantage des plus grandes villes.

Tableau 33 : Origine géographique des candidats et élus au Parlement wallon en 2004 (en %)

Communes	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
>60 000	23,3	20,7	19,4	20,0	21,3
50 000-60 000	3,1	4,0	4,3	2,7	2,7
40 000-50 000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
30 000-40 000	5,1	4,6	5,0	4,0	4,0
20 000-30 000	17,0	14,8	16,5	18,7	17,3
10 000-20 000	25,6	28,5	31,7	32,0	30,7
<10 000	25,8	27,4	23,0	22,7	24,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	3 368 250	758	139	75	75

Source : INS, Population de droit par commune en Région wallonne au 1^{er} janvier 2003.

Le même équilibre relatif se maintient pour les autres niveaux d'analyse (les trois dernières colonnes). Aux places éligibles, on retrouve une répartition entre communes assez semblable à celle de l'ensemble de la population. La légère sous-représentation des communes les plus peuplées est maintenue, tandis que les localités comptant entre 10 000 et 20 000 habitants sont assez fortement sur-représentées (+6,1 %). Les mêmes

tendances se reproduisent pour les élus et les députés wallons siégeant à la rentrée parlementaire.

A priori, les observations pourraient être assez différentes pour la Région de Bruxelles-Capitale. L'élection de chacun des deux groupes linguistiques s'y tient dans une circonscription unique regroupant les dix-neuf communes de la Région. Cet arrondissement électoral a une population importante (992 041 habitants). En outre, il compte en son sein des communes de tailles fort différentes allant de moins de 20 000 habitants à Koekelberg jusqu'à près de 140 000 personnes à Bruxelles-ville. Enfin, la magnitude y est la plus élevée du pays avec 72 députés régionaux bruxellois francophones. En d'autres termes, le contraste est marquant avec la Wallonie, ses petites circonscriptions et son grand nombre de communes de moins de 10 000 ressortissants. On pourrait donc s'attendre à constater à Bruxelles une sur-représentation des communes les plus peuplées, en tout cas pour ce qui concerne les élus. Les candidats provenant de ces grandes municipalités seraient plus intéressants pour les partis car ouvrant la porte à de plus grosses réserves de voix.

Pourtant, cette hypothèse n'est pas corroborée si on détaille les chiffres du tableau 34. On constate même que la proportion de candidats issus des communes de plus de 60 000 habitants (Bruxelles, Anderlecht, Ixelles, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Uccle) y est de plus de 5 % inférieure au poids démographique de celles-ci au sein de la Région. À l'inverse, les municipalités comptant entre 20 000 et 40 000 personnes sont légèrement sur-représentées.

Tableau 34 : Origine géographique des candidats et élus au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale en 2004 (en %)

Communes	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
>60 000	57,2	51,8	53,3	56,9	58,3
50 000-60 000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
40 000-50 000	22,2	22,3	18,7	16,7	16,7
30 000-40 000	7,1	12,3	8,0	13,9	11,1
20 000-30 000	7,7	10,0	12,0	9,7	11,1
10 000-20 000	5,7	3,6	8,0	2,8	2,8
<10 000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	992 041	440	75	72	72

Source : INS, Population de droit par commune en Région de Bruxelles-Capitale au 1^{er} janvier 2003.

Ce déséquilibre aux dépens des communes les plus peuplées se résorbe pour les places éligibles, les élus et les députés siégeant après le jeu des suppléances. Pour cette dernière catégorie, on observe même une très faible sur-représentation des plus grandes municipalités. À ces niveaux, ce sont les communes comptant entre 40 000 et 50 000 habitants (Etterbeek, Jette, Saint-Gilles, Woluwe-Saint-Lambert et Forest) qui sont les moins bien représentées par rapport à leur poids démographique.

Comme pour la Région wallonne, les différences par rapport à une « juste » répartition territoriale demeurent très réduites. On peut donc estimer sans trop de réserves que les partis francophones présentent pour ces élections régionales de 2004 une distribution

géographique de leurs candidats et élus proche de celle de l'ensemble de la population de la région.

En revanche, au Parlement européen, on observe un très net déséquilibre entre la répartition géographique des candidats et celle de la population (tableau 35). Les candidats résidant dans des communes fortement peuplées (> 60 000 habitants) sont très nettement sur-représentés. Alors que ces grandes villes ne représentent que 27,5 % de la population des provinces wallonnes et de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, près de la moitié des candidats pour cette élection européenne de 2004 y est domiciliée (49,3 %). Par contre, les communes faiblement peuplées (< 20 000 habitants) sont très nettement sous-représentées. Celles-ci ont beau regrouper plus de 40 % de la population considérée (41,4 %), à peine plus d'un quart des candidats en sont issus (25,4 %).

Tableau 35 : Origine géographique des candidats et élus au Parlement européen en 2004 (en %)

Communes	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
>60 000	27,5	49,3	57,1	44,4	33,3
50 000-60 000	2,1	1,3	0,0	0,0	0,0
40 000-50 000	4,5	6,7	7,1	11,1	11,1
30 000-40 000	8,4	5,3	7,1	11,1	0,0
20 000-30 000	16,1	12,0	14,3	22,2	22,2
10 000-20 000	22,6	10,7	14,3	11,1	11,1
<10 000	18,8	14,7	0,0	0,0	22,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	4 925 950	75	14	9	9

Source : INS, Population de droit par commune au 1^{er} janvier 2003.

Les écarts observés pour les candidats au Parlement européen se renforcent à l'analyse des places éligibles. On approche à ce niveau les 60 % de candidats domiciliés dans des communes de plus de 60 000 habitants (57,1 %). Par contre, aucune personne résidant dans une localité de moins de 10 000 personnes n'est présente à une de ces places.

Au niveau des élus, les écarts se réduisent quelque peu. Le phénomène est plus net encore si on analyse uniquement les députés européens en fonction à la rentrée parlementaire. La sur-représentation des citoyens vivant dans des communes plus peuplées y demeure forte (44,4 % et 33,3 %). Toutefois, les villes de taille moyenne (20 000 à 50 000 habitants) sont mieux représentées. Il est cependant délicat de se fier à ces pourcentages, sachant qu'avec seulement 9 élus francophones au Parlement européen, chacun d'entre eux compte pour 11,1 %.

En conclusion, l'analyse de la représentation des communes de tailles différentes sur les listes francophones en 2004 présente un bilan contrasté pour les deux scrutins régionaux et l'élection européenne. En Wallonie, on observe une correspondance assez forte entre la distribution géographique des candidats et élus et celle de l'ensemble de la population de la région. Cet équilibre trouve une part de son explication dans le découpage de son territoire en petites circonscriptions. On garantit de ce fait une présence sur les listes et au sein du Conseil régional aux zones les moins peuplées comme

le Luxembourg, le Sud de la province de Namur ou certaines parties plus rurales du Hainaut et de la province de Liège.

En Région bruxelloise, les chiffres observés sont assez proches de ceux constatés en Wallonie. Toutefois, l'explication est différente. Avec 72 élus francophones et 88 candidats par liste, il est plus aisé de garantir cette « juste » représentation des dix-neuf communes lors du scrutin régional.

Au Parlement européen, aucune de ces deux configurations particulières de l'élection n'est présente. Il n'existe qu'un seul collège francophone. De plus, le Sud du pays n'envoie que neuf représentants au Parlement européen. Les partis francophones ne peuvent sélectionner que 15 personnes pour constituer la meilleure liste envisageable, notamment pour attirer le plus d'électeurs possible. Comme nous avons pu l'observer, cela se traduit par une forte sur-représentation des candidats des communes les plus peuplées. Nous avons déjà pu constater cette même tendance au Sénat à l'occasion des élections fédérales de 2003. Même si les différences de magnitude de circonscription avec la Chambre étaient moindres, il n'en demeure pas moins que les listes francophones pour la Haute Assemblée comptaient une proportion plus importante de candidats domiciliés dans les communes de 60 000 habitants. Cet écart entre la distribution géographique sur les listes au Sénat et celle de l'ensemble de la population se creusait encore plus pour les élus, dont près de 50 % provenaient des communes les plus peuplées (46,7 %). En revanche, à la Chambre, on pouvait observer des chiffres plus proches de la répartition territoriale de l'ensemble de la population (33,9 %).

Après avoir détaillé la représentation des communes selon la taille de leur population sur l'ensemble des listes des partis parlementaires pour les parlements wallon, bruxellois et européen, nous allons procéder à la même analyse parti par parti. De la sorte, il sera possible de comparer pour chacun d'eux l'équilibre entre candidats provenant des communes les plus peuplées et ceux originaires de communes de plus petite taille.

L'analyse des chiffres pour le PS démontre immédiatement l'utilité de cette démarche (tableau 36). *A priori*, on pourrait s'attendre à observer un équilibre géographique dans la distribution des candidats assez proche de celui observé pour les deux élections régionales. Le cas déviant du scrutin européen n'intervient que pour une faible partie sur le total étant donné qu'il ne représente que 15 candidats sur 257 pour les listes PS en 2004. Pourtant, on s'aperçoit que les écarts entre le personnel politique du parti et la population sont plus importants qu'escomptés. Avec ceux du Front national, ils sont même les plus élevés des cinq partis parlementaires francophones en 2004.

Alors que 27,5 % de la population considérée résident dans une commune de plus de 60 000 habitants, les candidats du PS domiciliés dans ces villes sont 35,8 %, soit un écart de plus de 10 points. Pour autant, les plus petites localités ont un taux de représentation sur les listes socialistes (17,1 %) assez proche de leur poids démographique (18,8 %). En vérité, ce sont les municipalités comptant entre 10 000 et 40 000 citoyens qui ont une présence sur les listes PS inférieure à leur part de la population.

Tableau 36 : Origine géographique des candidats et élus du PS en 2004 (en %)

Communes	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
>60 000	27,5	35,8	37,8	40,6	39,3
50 000-60 000	2,1	1,6	1,4	1,6	1,6
40 000-50 000	4,5	8,9	6,8	6,3	8,2
30 000-40 000	8,4	5,1	5,4	6,3	6,6
20 000-30 000	16,1	13,2	18,9	21,9	18,0
10 000-20 000	22,6	18,3	18,9	10,9	11,5
<10 000	18,8	17,1	10,8	12,5	14,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	4 925 950	257	74	64	64

Source : INS, Population de droit par commune au 1^{er} janvier 2003.

Globalement, les mêmes observations se reproduisent pour les places éligibles, les élus et les députés siégeant. La sur-représentation des villes les plus peuplées ne croît que légèrement pour ces trois niveaux d'analyse. En revanche, les plus petites communes voient leur présence parmi les élus PS se réduire de façon significative. Les localités de moins de 20 000 habitants ne comptent que 23,4 % des députés régionaux et européens du parti alors qu'elles pèsent pour 41,4 % de la population.

On pourrait expliquer en partie ces écarts dans la répartition géographique des candidats et élus PS par une plus grande force du parti dans les zones urbaines que rurales. Les plus fortes fédérations de cette formation sont d'ailleurs plutôt de type urbain (Liège, Charleroi, Mons). Cette hypothèse nécessite quelques réserves. En effet, en 2003, on n'observait pas cette sur-représentation très marquée des candidats domiciliés dans les communes les plus peuplées sur les listes socialistes pour la Chambre et le Sénat. En outre, si historiquement le PS obtenait de moins bons scores dans les zones rurales, ses progrès récents y sont marqués. On peut citer l'exemple de la province de Luxembourg où il est devenu le premier parti en 2004.

Contrairement au PS, le Mouvement réformateur présente en 2004 des listes au sein desquelles la répartition géographique des candidats était assez proche de celle de l'ensemble de la population (tableau 37). Les écarts entre ces deux niveaux de mesure sont faibles. À l'exception de la catégorie des communes comptant entre 20 000 et 30 000 habitants, ils n'excèdent d'ailleurs pas les 5 points.

Même si les différences s'accroissent légèrement, le même constat peut être posé pour les places éligibles. Les écarts les plus élevés se limitent à 7,5 % pour les localités de moins de 10 000 personnes. À ce niveau, les communes les plus peuplées voient leur représentation à ces positions stratégiques excéder leur poids démographique de seulement 2,1 points.

Cette « juste » distribution géographique sur les listes du MR ne se vérifie pas pour les élus de ce parti. À ce niveau, nous observons une plus nette sur-représentation des communes de plus de 40 000 habitants. En revanche, celles de moins de 10 000 personnes sont très nettement sous-représentées (8,3 %). Il en va de même pour les députés en place lors de la rentrée parlementaire. En cela, les listes du MR en 2004 tranchent avec celles présentées aux électeurs une année auparavant à l'occasion des élec-

tions fédérales du 18 mai 2003. À cette occasion, la répartition géographique des candidats réformateurs était assez proche de celle de la population. On pouvait poser le même constat pour les députés et sénateurs réformateurs, que ce soit avant ou après le jeu des suppléances. À ce dernier niveau d'analyse, à l'exception des communes comptant entre 10 000 et 20 000 personnes, l'écart-type avec la distribution des habitants entre les différentes catégories de communes était de 4 points³⁴.

Tableau 37 : Origine géographique des candidats et élus MR en 2004 (en %)

Communes	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
>60 000	27,5	28,4	29,6	37,5	35,4
50 000-60 000	2,1	1,6	1,4	0,0	0,0
40 000-50 000	4,5	7,8	7,0	10,4	10,4
30 000-40 000	8,4	5,8	7,0	8,3	8,3
20 000-30 000	16,1	10,9	14,1	12,5	12,5
10 000-20 000	22,6	23,0	29,6	22,9	22,9
<10 000	18,8	22,6	11,3	8,3	10,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	4 925 950	257	71	48	48

Source : INS, Population de droit par commune au 1^{er} janvier 2003.

Tout comme le MR, le CDH présente en 2004 une distribution géographique de ses candidats assez proche de celle de l'ensemble de la population des communes de Wallonie et de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde (tableau 38). L'écart entre les pourcentages pour les candidats CDH et l'ensemble de la population n'excède pas les 5,2 %. Aux places éligibles, on perçoit même une légère sous-représentation des communes les plus peuplées aux dépens de celles ayant une plus faible population. Les localités de moins de 20 000 habitants ne représentent que 41,4 % du total des citoyens alors que les candidats y résidant monopolisent plus de la moitié des places éligibles (55,6 %). En revanche, les villes de plus de 60 000 personnes ont un poids démographique de 27,5 %, alors qu'uniquement 19,4 % des positions de tête sur les listes CDH sont occupées par leurs ressortissants.

Sur les 25 élus du CDH, les écarts entre le poids démographique des diverses catégories de communes et leur part de députés sont les plus faibles des cinq partis francophones. Ceux-ci n'excèdent jamais 8 points, soit à peine deux mandataires du CDH. En outre, en 2004, le Centre démocrate humaniste est la seule formation francophone où l'on n'observe aucune sur-représentation significative d'élus domiciliés dans les communes les plus peuplées (>60 000 habitants).

Toutefois, après le jeu des suppléances, cette observation ne peut être maintenue. À ce niveau, plus d'un tiers des députés régionaux et européens du CDH (36 %) résident dans une ville de plus de 60 000 habitants alors que celles-ci ne comptent en leur sein qu'un peu plus d'un quart de la population (27,5 %). Par contre, en ce qui concerne les autres catégories de communes, la distribution géographique des députés siégeant est

³⁴ L'écart-type est une mesure statistique calculant la dispersion de l'ensemble des données par rapport à la moyenne.

très proche de celle de la population. Les différences entre les deux n'excèdent pas un peu plus de 4 points.

Tableau 38 : Origine géographique des candidats et élus du CDH en 2004 (en %)

Communes	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
>60 000	27,5	25,7	19,4	28,0	36,0
50 000-60 000	2,1	2,7	2,8	4,0	4,0
40 000-50 000	4,5	9,7	5,6	4,0	8,0
30 000-40 000	8,4	8,6	8,3	16,0	4,0
20 000-30 000	16,1	12,8	8,3	4,0	12,0
10 000-20 000	22,6	22,2	27,8	24,0	20,0
<10 000	18,8	18,3	27,8	20,0	16,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	4 925 950	257	36	25	25

Source : INS, Population de droit par commune au 1^{er} janvier 2003.

L'analyse que nous avons menée sur les listes des partis parlementaires francophones à l'occasion des élections fédérales de 2003 avait déjà produit des résultats similaires. Le CDH était la seule formation à présenter une sous-représentation des plus grandes villes parmi ses élus à la Chambre et au Sénat. Toutefois, n'ayant que 10 élus au Parlement fédéral, ces chiffres sont à prendre avec une certaine réserve.

Qu'en est-il pour Écolo ? Sur l'ensemble de ses listes, le parti vert ne présente pas d'écarts flagrants entre la répartition géographique de ses candidats et le poids démographique des différentes catégories de communes. Les écarts n'excèdent pas les 5,2 points, soit des proportions comparables à celles épinglées pour le Mouvement réformateur et le Centre démocrate humaniste.

En revanche, les candidats des communes les plus peuplées sont très nettement sur-représentés aux places éligibles. Ils en occupent près de la moitié (44,4 %). On dépasse même les 50 % de ces positions stratégiques si on regroupe les communes de plus de 40 000 habitants (58,8 %). Cette prépondérance se fait au détriment des communes les moins peuplées. Seuls 25,9 % des candidats occupant des places éligibles sont domiciliés dans des localités comptant moins de 20 000 citoyens, alors que le poids démographique de ces dernières est de 41,4 %.

Pour ce qui est des places éligibles, nous retrouvons la même sur-représentation des municipalités très peuplées (45,5 % pour les communes de plus de 60 000 habitants) et la faible représentation de celles à faible population. Aucun élu écologiste ne réside dans une commune de moins de 10 000 habitants. Étant donné qu'un seul député a été remplacé par son suppléant (en l'occurrence Évelyne Huytebroeck par Alain Daems), le même bilan peut être tiré pour les députés siégeant à la rentrée parlementaire.

Ces chiffres corroborent le caractère très urbain de ce parti. Nous l'avions mis en évidence en 2003, où trois des cinq parlementaires de ce parti étaient domiciliés dans une commune de plus de 60 000 habitants. Même si ce déséquilibre est moins flagrant pour l'ensemble des candidats écologistes, la prépondérance urbaine au sein d'Écolo est une constante de ce parti. Aux élections communales, c'est dans les grandes villes et les

communes de taille moyenne qu'il enregistre les meilleurs résultats. Les régionales urbaines (Bruxelles, Liège, Namur) sont celles comptant le plus de membres, et ce depuis la naissance du parti ³⁵.

Tableau 39 : Origine géographique des candidats et élus d'Écolo en 2004(en %)

Communes	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
>60 000	27,5	30,4	44,4	45,5	36,4
50 000-60 000	2,1	1,2	3,7	0,0	0,0
40 000-50 000	4,5	9,7	11,1	27,3	18,2
30 000-40 000	8,4	5,8	3,7	9,1	9,1
20 000-30 000	16,1	12,5	11,1	9,1	18,2
10 000-20 000	22,6	17,9	14,8	9,1	18,2
<10 000	18,8	22,6	11,1	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	4 925 950	257	27	11	11

Source : INS, Population de droit par commune au 1^{er} janvier 2003.

Enfin, la faible part des députés écologistes domiciliés dans des communes de petite taille vient aussi du fait que la majeure partie de ce contingent est élue au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (8 sur 11). Or, aucune des dix-neuf communes de la Région ne compte moins de 10 000 habitants. À l'inverse, plus de 50 % de la population y réside dans des municipalités de plus de 60 000 personnes.

Le Front national recrute essentiellement ses candidats dans des communes urbaines. Plus de la moitié des candidats sont domiciliés dans des villes de plus de 50 000 habitants (51,4 %) alors que celles-ci ne regroupent que 29,6 % des citoyens des provinces wallonnes et des communes de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde. À l'inverse, la proportion de candidats de la formation d'extrême droite provenant de localités de moins de 10 000 habitants est de moitié inférieure au poids démographique de ces communes.

Tableau 40 : Origine géographique des candidats et élus du FN en 2004 (en %)

Communes	Population	Candidats	Places éligibles	Élus	Députés
>60 000	27,5	46,1	35,0	50,0	62,5
50 000-60 000	2,1	5,3	10,0	0,0	0,0
40 000-50 000	4,5	4,1	0,0	0,0	0,0
30 000-40 000	8,4	11,4	5,0	12,5	12,5
20 000-30 000	16,1	11,4	20,0	12,5	12,5
10 000-20 000	22,6	12,2	15,0	25,0	0,0
<10 000	18,8	9,4	15,0	0,0	12,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	4 925 950	245	20	8	8

Source : INS, Population de droit par commune au 1^{er} janvier 2003.

³⁵ P. DELWIT et J.-M. DE WAELE, *Écolo. Les verts en politique, op. cit.*, p. 135.

Ces écarts entre le personnel politique du Front national et la population considérée se réduisent légèrement si on considère les places éligibles. Cependant, pour les élus de ce parti, l'écart se creuse davantage que pour les candidats. Pas moins de la moitié des députés régionaux wallons et bruxellois du FN résident dans des communes de plus de 60 000 habitants alors qu'aucun n'est domicilié dans une localité de moins de 10 000 personnes. Il est toutefois délicat de travailler avec des pourcentages sachant que le parti n'a obtenu que huit élus le 13 juin 2004.

Ces données confirment néanmoins celles observées à l'occasion des élections fédérales de 2003. Près de deux tiers des candidats du FN pour la Chambre et le Sénat résidaient dans des communes de plus de 60 000 habitants (62,5 %) alors qu'à peine 9,1 % provenaient de localités de petites tailles (< 10 000 habitants).

Ce caractère urbain fort marqué du FN a plusieurs sources. D'abord, c'est principalement dans les grandes villes que ce parti enregistre ses plus gros scores. Assez logiquement, c'est aussi dans ces communes qu'il recrute ses partisans et ses candidats. En outre, il lui arrive parfois de présenter des candidats en dehors de leur circonscription afin de pallier son manque de partisans dans des zones plus rurales. Certaines places sur la liste Front national à Arlon-Marche-Bastogne ont été attribuées à des personnes résidant dans d'autres provinces. En outre, ce parti n'a pu présenter de liste dans la circonscription de Neufchâteau-Virton du fait de sa faible implantation dans cet arrondissement. Ces éléments expliquent en partie la très forte sur-représentation des communes les plus peuplées sur les listes FN en 2004.

En conclusion, tout comme en 2003, cette analyse de la répartition des candidats entre communes de tailles différentes atteste que les partis francophones tendent à respecter au maximum sur leurs listes un équilibre entre villes fort peuplées, de taille moyenne, et communes plus petites. Lors des élections fédérales de 2003, il était apparu, en Flandre³⁶ en Wallonie et à Bruxelles, qu'une « juste » représentation des différents types de communes ne s'observait pas. Les municipalités les plus peuplées comptaient une proportion d'élus supérieure à leur poids démographique. Ces chiffres résultaient d'ailleurs en partie de la prépondérance de citoyens provenant de ces grandes villes aux places éligibles. Ces éléments illustraient bien le poids du potentiel électoral du candidat dans son accession aux premières positions sur la liste, ainsi que pour son élection.

Pour des élections régionales et européennes de 2004, les observations sont quelque peu différentes. À l'instar du scrutin fédéral précédent, les distributions géographiques des candidats pour le Parlement wallon et le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale sont assez proches de celles de la population. À la différence de l'élection de 2003, cette « juste » répartition est aussi observée en 2004 pour les places éligibles, les élus et les députés siégeant après le jeu des suppléances. Les sources de ces divergences ne sont pas les mêmes à Bruxelles et en Wallonie. Dans le premier cas, le grand nombre d'élus du groupe linguistique francophone au Conseil régional rend plus aisée la représentation de toutes les communes de la Région. En Wallonie, ce sont les petites circonscriptions qui ont garanti de façon légale la représentation des zones moins peu-

³⁶ B. WAUTERS, J. NOPPE et S. FIERS, « Nationale kopstukken, lokale sterkhouders en onbekende kandidaten. Een analyse naar de lokale verankering van kandidaten en gekozenen bij de parlementsverkiezingen van 18 mei 2003 », *op. cit.*

plées. Des circonscriptions électorales à plus faible population comme ceux de Huy-Waremme, Dinant-Philippeville, Thuin, Arlon-Marche-Bastogne et Neufchâteau-Virton assurent la présence sur les listes de candidats domiciliés dans de plus petites communes.

Pour l'élection au Parlement européen, on constate à l'inverse une très nette sur-représentation des candidats issus des plus grandes villes. Celle-ci est d'ailleurs plus forte que celle observée en 2003 pour le Parlement fédéral. Elle augmente même pour les places éligibles et les élus. Dans ce cas-ci aussi, une part de l'explication est à trouver dans les règles présidant à cette élection. Celle-ci a lieu au sein d'une circonscription unique pour chacune des trois communautés linguistiques du pays. Aucune subdivision ne garantit donc la présence d'élus venant de zones moins peuplées. En outre, les partis francophones ne peuvent compter que 15 candidats sur leurs listes.

Enfin, entre les partis, le tableau est moins homogène qu'en 2003. On peut distinguer deux groupes de partis assez différents sur cette variable. On trouve d'un côté le CDH et le MR qui présentent des listes et des élus répartis entre les communes dans des proportions assez proches de la distribution géographique de la population. Par contre, le PS, et plus encore Écolo et le FN, présentent de très nettes sur-représentations de candidats des communes les plus peuplées. Ces trois partis présentent, il est vrai, un caractère plus urbain tant dans leur histoire, leur géographie électorale qu'au niveau de leur adhésion.

3.6. LES MANDATAIRES LOCAUX PARMIS LES CANDIDATS ET ÉLUS

Le point précédent a souligné l'importance accordée par les partis à l'ancrage local lors de la confection de leurs listes. Ceux-ci veillent à assurer une présence équilibrée de personnalités résidant tant dans des villes fortement peuplées que dans de plus petites localités. Cette recherche d'une « juste » répartition géographique des candidats procède en partie d'une logique de marketing électoral selon laquelle, en proposant une palette de candidats venant de régions différentes, il est plus aisé d'attirer des voix sur l'ensemble du territoire de la circonscription.

Suivant le même principe d'ancrage local comme ferment du soutien électoral, une des tendances lourdes dans la confection des listes en Belgique est l'appel aux mandataires locaux. Il est fréquent que les partis fassent appel aux bourgmestres, échevins et conseillers communaux pour établir leurs listes et servir de locomotives électorales.

En 2003, il est apparu très nettement que les mandataires locaux ont joué un rôle non négligeable lors de ces élections fédérales. Plus de la moitié des candidats à la Chambre des représentants étaient des mandataires communaux (57,8 %). Leur présence était encore plus prononcée à la Chambre qu'au Sénat. Une part de l'explication de cette différence réside dans le fait que l'attrait des mandataires locaux comme « faiseurs de voix » tend à diminuer lorsque la circonscription s'agrandit. En effet, il est alors plus intéressant d'attirer des personnes ayant une popularité supérieure à celle de leur commune. Cette hypothèse reste à confirmer, notamment par l'analyse de l'élection régio-

nale wallonne où de petites circonscriptions sont employées en 2004. On devrait donc y compter un nombre encore plus important de mandataires locaux.

En l'occurrence, cela ne semble pas être le cas pour l'ensemble des candidats au Parlement wallon en 2004 (tableau 41). Pour cette élection, les élus communaux étaient un peu moins nombreux que pour la Chambre en 2003 (49,4 %). En revanche, ils sont tout aussi fortement représentés qu'en 2003 pour les places éligibles (64,7 %), parmi les élus (74,7 %) et les députés siégeant après le jeu des suppléances (78,7 %).

Ces quatre derniers chiffres illustrent une nouvelle fois « l'effet d'entonnoir » observé pour d'autres variables de cette analyse. Un mandat local semble bel et bien être un atout pour figurer sur les listes en Région wallonne. Celui-ci devient même encore plus précieux pour figurer en bonne place sur les listes et pour être élu. Pour ces deux dernières catégories, il est d'ailleurs plus utile d'être bourgmestre que conseiller communal. Il convient au demeurant de noter que si les mandataires locaux sont un peu moins nombreux parmi les candidats pour le Parlement wallon que pour la Chambre, l'inverse est vrai pour les élus. Le cumul d'un mandat local avec un siège parlementaire régional est plus répandu (74,7 %) qu'un cumul avec un siège à la Chambre (67,7 %).

En Région de Bruxelles-Capitale, le tableau est quelque peu différent (tableau 41). Sur l'ensemble des candidats, les mandataires locaux sont un peu moins présents qu'en 2003 (41 %). Par contre, ils le sont tout autant pour les places éligibles, les élus et les députés siégeant. À la différence de la Wallonie, il semble que les bourgmestres soient moins présents au sein du Parlement régional tandis que les conseillers le sont plus. Ces chiffres sont pourtant trompeurs. Avec dix-neuf communes, on ne peut avoir plus de 19 sièges sur 72 occupés par des bourgmestres. En revanche, les conseillers communaux sont suffisamment nombreux pour remplir plusieurs fois la même assemblée. En fait, pas moins de 12 des 19 bourgmestres de la Région ont été élus au sein du Conseil régional bruxellois. On ne peut donc pas dire que ceux-ci sont moins présents. Par contre, au Parlement européen, on peut bel et bien parler d'une plus faible représentation des mandataires locaux en comparaison des autres assemblées belges, que ce soit au niveau fédéral ou régional (tableau 41). Un peu plus d'un tiers seulement des candidats à ce scrutin sont titulaires d'un mandat communal (35,1 %). En outre, il s'agit essentiellement de conseillers communaux. Par contre, cette proportion est plus importante aux places éligibles (42,9 %) et parmi les élus (44,4 %). À ce niveau, la part des bourgmestres est d'ailleurs plus élevée. Les variations sont néanmoins à prendre avec précaution étant donné qu'avec neuf élus, chacun d'entre eux compte pour 11,1 % du total. Toutefois, après le jeu des suppléances, on redescend à deux des neuf députés européens francophones titulaires d'un mandat au plan local. Notons qu'il s'agit de deux bourgmestres.

Diverses raisons peuvent être évoquées pour expliquer cette plus faible présence des mandataires communaux pour l'élection européenne. La première d'entre elles est la difficulté de concilier un mandat au niveau local, et la présence sur le terrain qu'il requiert, avec un siège de député européen en voyage perpétuel entre Bruxelles et Strasbourg. Les deux bourgmestres faisant exception à la règle ne viennent d'ailleurs pas de communes très peuplées. Raymond Langendries (CDH) est le premier citoyen de Tubize et Marc Tarabella (PS) celui d'Anthisnes. Il existe d'ailleurs une disposition

légale interdisant le cumul entre la fonction de député européen et l'exercice d'un mandat communal dans une ville de plus de 50 000 habitants³⁷. Cette disposition mena d'ailleurs Alain Hutchinson (PS) à démissionner de son poste scabinal à Schaerbeek dès juillet 2004 afin de pouvoir siéger au Parlement européen.

Tableau 41 : Proportion de mandataires locaux participant aux élections wallonnes, bruxelloises et européennes (collège français) de 2004 (en %)

		Candidats mand. locaux ¹	Places éligibles occupées par des mand. locaux	Élus mandataires locaux	Députés siégeant mandataires locaux
Parlement wallon	Bourgmestre	10,5	21,6	37,3	30,7
	Échevin	11,7	14,4	12,0	13,3
	Conseiller communal	27,1	28,8	25,3	34,7
	Total	49,4	64,7	74,7	78,7
	N	711	139	75	75
Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	Bourgmestre	3,5	13,3	16,7	13,9
	Échevin	14,4	21,3	15,3	16,7
	Conseiller communal	23,1	38,7	41,7	37,5
	Total	41,0	73,3	73,6	68,1
	N	424	75	72	72
Parlement européen	Bourgmestre	5,4	7,1	22,2	22,2
	Échevin	8,1	14,3	11,1	0,0
	Conseiller communal	21,6	21,4	22,2	0,0
	Total	35,1	42,9	55,5	22,2
	N	74	14	9	9

¹ Ces pourcentages sont calculés sur tous les candidats, mais en ne comptant qu'une seule fois les doubles candidatures, c'est-à-dire ceux étant à la fois effectif et suppléant, ou à la fois sur les listes pour un parlement régional et pour le Parlement européen. Le but est d'éviter les valeurs aberrantes par lesquelles il y aurait plus de candidats ayant un mandat local que de mandataires locaux francophones.

Les deux explications suivantes de la faible présence des mandataires locaux sur les listes à l'élection européenne du 13 juin 2004 valent aussi, mais en sens inverse, pour appréhender la forte présence de ces mêmes élus pour les scrutins régionaux. Nous les avons d'ailleurs évoquées pour les élections fédérales du 18 mai 2003. En fait, il y a deux raisons principales pour un mandataire local à se présenter à une élection à un niveau supérieur.

Tout d'abord, en tant que bourgmestre, voire dans une moindre mesure en tant qu'échevin ou conseiller communal, une des tâches confiées est la représentation des intérêts de la commune au niveau central. Dans cette optique, il sera particulièrement profitable pour un bourgmestre de se faire élire dans un parlement régional étant donné la tutelle exercée par ce niveau de pouvoir sur les communes et provinces. En revanche, dans l'esprit de beaucoup, la présence au sein de l'assemblée européenne ne semble pas faire œuvre utile en la matière.

³⁷ Loi du 29 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen, article 42, alinéa 2.

La seconde logique est celle du soutien du mandataire local à son parti. Celui-ci fera bénéficier sa formation de sa popularité dans sa commune, voire dans les localités avoisinantes. Cette logique vaut principalement pour les bourgmestres. Toutefois, elle n'est réellement efficace que si la circonscription n'est pas trop étendue, comme à Bruxelles et en Wallonie. En revanche, pour le Parlement européen, le collège francophone est trop vaste pour que le potentiel de voix du mandataire local soit réellement utile au score de la liste.

En outre, cet apport en voix à la liste vaut surtout pour un bourgmestre, voire un échevin. La forte présence de conseillers communaux procède pourtant en partie d'une même logique d'utilisation de la popularité mais dans un sens différent. Il est en effet fréquent que les listes communales attirent les élus européens, régionaux et fédéraux qui sont domiciliés dans leur localité pour pousser leur liste lors du scrutin local. Ces derniers se confinent alors à un rôle de conseiller. Pour autant, ces élus continuent d'être actifs aux élections aux niveaux supérieurs. Ils sont dès lors répertoriés dans notre tableau parmi les membres du conseil communal en lice pour les scrutins de 2004.

Tableau 42 : Proportion de mandataires locaux participant aux élections wallonnes, bruxelloises et européennes de 2004 (par parti) (en %)

		Candidats mandataires locaux	Places éligibles occupées par des mand. locaux	Élus mandataires locaux	Députés siégeant mandataires locaux
PS	Bourgmestre	15,5	24,3	35,9	26,6
	Échevin	17,5	21,6	12,5	10,9
	Conseiller communal	25,4	29,7	31,3	37,5
	Total	58,3	75,7	79,7	75,0
	N	252	74	64	64
MR	Bourgmestre	16,0	21,1	29,8	27,1
	Échevin	21,1	26,8	23,4	25,0
	Conseiller communal	32,4	32,4	31,9	29,2
	Total	69,5	80,3	85,1	81,3
	N	256	71	47	48
CDH	Bourgmestre	4,9	22,2	20,8	20,0
	Échevin	11,1	5,6	8,3	8,0
	Conseiller communal	29,1	50,0	50,0	44,0
	Total	45,1	77,8	79,2	72,0
	N	244	36	24	25
Écolo	Bourgmestre	0,8	0,0	0,0	0,0
	Échevin	8,8	3,7	0,0	0,0
	Conseiller communal	31,9	25,9	9,1	9,1
	Total	41,4	29,6	9,1	9,1
	N	251	27	11	11
FN	Bourgmestre	0,0	0,0	0,0	0,0
	Échevin	0,0	0,0	0,0	0,0
	Conseiller communal	2,2	10,5	25,0	37,5
	Total	2,2	10,5	25,0	37,5
	N	186	19	8	8

Ces explications valent pour l'ensemble des partis. Cependant, des variations peuvent apparaître quant à la place que chacun de ceux-ci a accordée sur ses listes aux mandataires locaux à l'occasion des élections régionales et européennes du 13 juin 2004. Dès lors, nous allons comparer à l'aide du tableau suivant la part de bourgmestres, échevins et conseillers communaux en lice pour les cinq formations francophones lors de ces scrutins (tableau 42).

Tout comme en 2003, le Mouvement réformateur est celui comptant le plus de mandataires locaux sur ses listes. Ceux-ci n'occupent pas moins de 69,5 % des places en 2004. Ils sont toutefois en proportion légèrement moindre que ce qui avait pu être observé pour la Chambre et le Sénat l'année précédente (76,1 %). Le PS présente légèrement moins de mandataires locaux sur ses listes pour les élections régionales et européennes que le MR (58,3 %). La part de places occupées par ces élus locaux au Parti socialiste est d'ailleurs très proche de celle observée en 2003 (55,1 %). Il en va de même pour Écolo. Les verts francophones ont attribué un peu moins de la moitié des places sur leurs listes aux mandataires locaux tant en 2004 (41,4 %) qu'en 2003 (43,4 %). Par contre, les listes du Centre démocrate humaniste sont celles présentant le plus de différences pour cette variable entre les scrutins de 2003 et 2004. Pour le Parlement fédéral, le CDH était le deuxième parti en termes de présence de mandataires communaux sur les listes (65,2 %). Une année plus tard, cette formation est précédée par le MR et le PS sur cette variable. De plus, la proportion d'édiles locaux a diminué de 20 % pour les élections du 13 juin 2004 par rapport à celles tenues un an auparavant (45,1 %). Enfin, le Front national fait figure de petit poucet en la matière. À peine 2,2 % de ses candidats en 2004 sont titulaires d'un mandat au plan communal. Ces chiffres sont néanmoins trompeurs. À l'issue des élections communales du 8 octobre 2000, seuls six conseillers communaux sont étiquetés FN³⁸. En comptant quatre sur ses listes en 2004, le FN faisait appel aux deux tiers de ses mandataires locaux. On ne peut donc pas affirmer que le parti d'extrême droite francophone ne juge pas utile de faire appel à cette catégorie d'élus.

Les nombreux mandataires communaux présents sur les listes des partis francophones en 2004 ne font d'ailleurs pas de la figuration. La plupart des formations leur attribuent un rôle stratégique, en les positionnant notamment aux places éligibles. Dans les trois partis traditionnels, près de trois quarts de celles-ci sont occupées par des élus locaux. Au Front national, deux des quatre conseillers communaux du parti sont positionnés aux places éligibles. La seule exception en la matière vient d'Écolo, où à peine moins du tiers de ces positions de choix sont dévolues à des mandataires locaux (29,7 %). L'explication à ce sujet est à trouver dans les règles internes de ce parti en matière d'éligibilité. Les verts francophones ne permettent pas le cumul entre des fonctions communales et le mandat de parlementaire fédéral, régional ou régional.

Assez logiquement, les observations pour les places éligibles valent également pour les élus. Chez les trois partis traditionnels, entre 78,1 % et 85,1 % des élus régionaux et européens de 2004 qui exercent une fonction au niveau communal. Il s'agit surtout de bourgmestres et de conseillers communaux, même si les échevins sont nettement plus

³⁸ J. FANIEL, « L'extrême droite après les scrutins de 1999 et 2000. Représentation électorale et implantation », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, 2001, n° 1709-1710.

présents qu'en 2003. Ces pourcentages pour les scrutins de 2004 sont d'ailleurs supérieurs à ceux observés lors des élections fédérales précédentes. Au sein de ces trois formations, on constate que les députés-bourgmestres constituent une part plus importante de leur groupe parlementaire que sur l'ensemble des candidats. Écolo se distingue de ces trois partis étant donné que seul un de ses élus, Monika Dethier-Neumann, a pu obtenir une dérogation lui permettant d'occuper la tête de liste dans l'arrondissement de Verviers bien qu'étant conseillère communale. Celle-ci a toutefois démissionné de son mandat local suite à son élection au Parlement wallon. Enfin, le FN présente un faible pourcentage d'édiles locaux parmi ses élus. Toutefois, comme pour les autres niveaux d'analyse, cela masque le fait qu'un tiers des conseillers communaux du parti figurent parmi les huit députés régionaux du parti. Enfin, le jeu des suppléances ne modifie pas réellement les observations précédentes. Il réduit légèrement le nombre de mandataires communaux siégeant dans les parlements renouvelés en 2004.

En conclusion, tout comme en 2003, la proportion de places occupées et remportées par des édiles locaux aux scrutins régionaux et européen du 13 juin 2004 est considérable. Sur l'ensemble des élus, elle est même supérieure à celle observée un an plus tôt. Ce tableau n'est cependant pas uniforme. Le constat vaut surtout pour les deux parlements régionaux, mais pas pour le Parlement européen. L'explication à ces différences peut s'exprimer selon la métaphore de l'offre et de la demande de Pippa Norris évoquée en introduction³⁹. Du côté de l'offre se trouvent les partis ayant des listes à constituer. Ils vont plus facilement sélectionner des élus locaux, en espérant que ceux-ci pourront faire profiter la liste de leur popularité. Toutefois, cette notoriété étant locale, son apport en voix ne sera appréciable que si la circonscription est peu étendue. Cette condition se vérifie pour les élections régionales wallonne et bruxelloise, mais pas pour le scrutin européen.

Du côté de la demande, on trouve les postulants à la candidature qui vont estimer s'ils ont les ressources nécessaires pour être sélectionnés et figurer sur les listes de leur parti. En ce qui concerne ces ressources, Eraly en a souligné cinq pour faire une carrière politique en Belgique⁴⁰. Parmi celles-ci, on retrouve les ressources d'enracinement local. Il s'agit de l'assise électorale dont bénéficie la personnalité politique et dont celle-ci peut faire bénéficier le parti. Celui qui en dispose bénéficiera d'une bonne carte d'entrée pour figurer sur les listes de son parti.

À cet élément, il faut ajouter le désir du mandataire local d'entrer en campagne pour l'élection régionale, fédérale ou européenne. En l'occurrence, le bourgmestre, l'échevin ou le conseiller communal, voudra garantir le respect de l'intérêt de sa commune aux autres niveaux de décision. Afin de s'en assurer, un mandat de député constitue sans aucun doute un bon levier d'action. Cela semble toutefois moins vrai pour l'élection européenne, qui peut sembler plus éloignée des problématiques locales.

Enfin, on retrouve également pour cette question de l'ancrage local une autre des clés de compréhension du processus de confection des listes en Belgique apparue lors de

³⁹ P. NORRIS (ed.), *Passages to Power. Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, op. cit.

⁴⁰ A. ERALY, *Le pouvoir enchaîné. Être ministre en Belgique*, Bruxelles, Labor, La Noria, 2002.

l'analyse des élections fédérales du 18 mai 2003⁴¹. Il s'agit ici aussi de « l'effet d'entonnoir » selon lequel les critères de sélection des partis tendent à devenir plus restrictifs au fur et à mesure que l'on s'approche de l'accession à la fonction parlementaire. De la sorte, les partis deviennent plus exigeants pour les places éligibles que pour les candidats. En conséquence, on peut observer que les critères jugés importants par les personnes qui confectionnent les listes au sein des partis se retrouvent plus fréquemment parmi les candidats aux places éligibles, et encore plus au sein des groupes parlementaires. Cet « effet d'entonnoir » est vérifié pour la place accordée aux mandataires locaux à l'occasion des élections régionales et européennes de 2004 en Belgique francophone. Les mandataires locaux ne représentent qu'au plus la moitié des candidats. Par contre, près des deux tiers des places éligibles, et les trois quarts des élus de ces scrutins sont bourgmestre, échevin ou conseiller communal.

⁴¹ Cf. P. DELWIT, B. HELLINGS, J.-B. PILET et É. VAN HAUTE, « Le profil des candidats francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003 », *op. cit.*

CONCLUSION

La comparaison des analyses menées entre 2003 et 2004 livre plusieurs enseignements. L'analyse du profil des candidats de 2004 confirme en grande partie les enseignements de 2003. Élitisme et renforcement de cet élitisme pour les places éligibles et les élus (effet d'entonnoir) se vérifient pour l'ensemble des variables considérées. Ainsi, en passant de la catégorie candidats à celle d'élus siégeant effectivement, on constate un phénomène d'éviction progressive des femmes, une présence renforcée des quadragénaires et des quinquagénaires, une proportion encore plus élevée de personnes exerçant une profession à caractère politique et possédant un diplôme d'études supérieures, mais aussi une proportion plus importante de personnes détenant un mandat local.

Cependant, certaines différences entre les trois élections (régionale wallonne, régionale bruxelloise et européenne) sont à noter. C'est au Parlement européen que les barrières à l'entrée sont les plus fortes. Les critères sont plus sélectifs que lors des élections fédérales de 2003. Ceci est pour partie lié au très faible nombre de sièges à pourvoir dans cette assemblée. Chaque parti ne peut compter que sur quelques élus (au mieux) ; les places en ordre utile ne sont pas nombreuses. Les partis sont donc particulièrement attentifs à la constitution de leur liste. On y retrouve les personnes les plus expérimentées (quinquagénaires, anciens élus, exerçant une profession liée au monde politique, universitaires, urbains).

À l'inverse, les élections régionales semblent à certains égards plus ouvertes, à tout le moins au niveau des candidatures. Le Parlement bruxellois accueille par exemple des députés d'âge moyen inférieur à celui que nous avons pu observer pour la Chambre ou le Sénat en 2003 et pour le Parlement européen en 2004. Du côté wallon, on observe une ouverture plus franche aux mondes professionnels différents ; le monde politique ne détient plus le monopole des candidatures. Mais cette ouverture est relative si l'on effectue la comparaison avec les élections fédérales de 2003, et ne porte pas sur toutes les variables. Par exemple, la présence féminine est plus restreinte au sein du Parlement wallon qu'au sein des chambres fédérales ; les jeunes y sont également moins bien représentés ; les mandataires locaux y sont au contraire plus présents. Ceci peut s'expliquer d'une part par la petite taille des circonscriptions wallonnes et leur faible magnitude. Tout comme dans le cas du Parlement européen, le nombre d'élus est restreint, et la sélection est donc plus forte. Cette sélection se fait toujours en fonction des critères définis par les partis. Mais dans le cas des élections régionales, les fédérations des partis interviennent de manière beaucoup plus marquée dans la confection des listes que ce n'est le cas pour les élections européennes ou fédérales, pour lesquelles les organes centraux du parti jouent un rôle majeur.

Si les candidatures sont relativement ouvertes, les places importantes sont réservées à une certaine catégorie de personnes et les mandats représentatifs sont toujours monopolisés par certaines franges de la population. Ces écarts s'expliquent pour partie par les règles électorales en vigueur et les articles des statuts des partis ayant trait aux candidatures. Les critères de sélection implicites des partis interviennent également. De même, le processus de dépôt de candidature est régi par la volonté des individus de se

présenter. Les filtres à l'accès à une carrière politique sont donc à la fois juridiques, statutaires et informels. C'est en tenant compte de l'ensemble de ces critères que le processus de sélection du personnel politique peut être étudié et compris.

Derniers Courriers hebdomadaires parus

- 1864 Les sujets des journaux télévisés francophones et flamands. Une comparaison longitudinale
Par Dave Sinardet, Knut De Swert, Régis Dandoy
- 1865 Index 2004
- 1866 L'investissement socialement responsable. I. Le contexte législatif et politique
Par Alexandra Demoustiez, Bernard Bayot
- 1867-1868 Le Parti socialiste. Évolution 1978-2005
Par Xavier Mabilie
- 1869-1870 L'investissement socialement responsable. II. Le marché
Par Alexandra Demoustiez et Bernard Bayot
- 1871-1872 La Belgique et les armes nucléaires
Par André Dumoulin et Quentin Michel
- 1873 L'aide directe à la presse en Communauté française (1973-2005)
Par Michel Gassée
- 1874-1875 Le profil des candidats francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003
Par Pascal Delwit, Benoit Hellings, Jean-Benoit Pilet et Émilie van Haute
- 1876-1877 Le projet d'accord interprofessionnel du 18 janvier 2005
Par Étienne Arcq
- 1878-1879 De PISA 2000 au Contrat pour l'école
Par Bernard De Commer

Depuis 1959, le Courrier hebdomadaire du CRISP est une source d'information privilégiée pour les milieux politiques, économiques, sociaux et associatifs. Il paraît au rythme de 40 numéros par an et est disponible par abonnement au prix de 235 € par année civile.

**Bulletin de souscription à renvoyer au CRISP – place Quetelet 1A – 1210 Bruxelles,
ou à faxer au 02 219 79 34**

nom :

prénom :

ou dénomination de l'institution :

tva :

rue :

code postal :

localité :

numéro :

souscrit un abonnement au *Courrier hebdomadaire* pour l'année 2005 au prix de 235 €, frais de port inclus.

date :

signature :

(Veuillez indiquer également l'adresse de livraison de l'abonnement si elle est différente de l'adresse de facturation.)